

COMMISSION EUROPEENNE - DG X

**RESEAU EUROPEEN DES INSTITUTS DE SCIENCES DU SPORT
OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'EMPLOI SPORTIF**

PR-div/99-09/C6

SPORT ET EMPLOI

EN EUROPE

RAPPORT FINAL

SEPTEMBRE 1999

Ce document a été rédigé par :

Nathalie LE ROUX, Pascal CHANTELAT et Jean CAMY (Université Claude Bernard Lyon 1, France)

Les informations ont été collectées par :

H. Blum (Federal Chancellery, International Sports Affairs, Autriche)

J. Camy (Université Claude Bernard Lyon 1, France)

P. Chantelat (Université Claude Bernard Lyon 1, France)

R. Claude (ENEPS, Luxembourg)

L. Clijsen (Fit!Vak!, Pays-Bas)

J. Eyckmans (KU, Leuven, Belgique)

A.M. Eerola (University of Jyväskylä, Department of Social Sciences of Sport, Finlande)

M. Gehartl, (University of Salzburg, Institut of Sports science, Autriche)

N. Le Roux (Université Claude Bernard Lyon 1, France)

A. Madella (CONI, Italie)

A. Pilkington (SPRITO, Royaume-Uni)

M. Tasks (KU, Leuven, Belgique)

T. Willens (KU, Leuven, Belgique)

Remerciements à :

- ◆ Eurostat (Ana Franco)
- ◆ Instituts Nationaux de Statistiques des 15 pays de l'Union Européenne.

Nous remercions également pour leur contribution toutes les personnes qui ont rendu possible cette étude (liste en annexe) :

SOMMAIRE (SEPTEMBRE 1999)

RESUME.....	5
INTRODUCTION.....	10
I- OFFRE ET DEMANDE DE PRATIQUE SPORTIVE EN EUROPE.....	14
I-1. DEFINITIONS. LE SPORT EN TANT QU'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE : LA FILIÈRE ET LA BRANCHE SPORT	14
I-2- LES ACTIVITÉS SPORTIVES (LA BRANCHE SPORT).....	15
I-3- LES ACTIVITES EN RELATION AVEC LE SPORT (LA FILIÈRE SPORT).....	17
II- ETAT DE L'EMPLOI DANS LA BRANCHE ET LA FILIERE SPORT EN EUROPE.....	2021
II-1- ETAT DE L'EMPLOI DANS LA BRANCHE SPORT EN EUROPE.....	21 22
II-1-1- <i>Le volume global de l'emploi dans la branche sport et son évolution en Europe</i>	21 22
II-1-2- <i>Evolution du volume global</i>	23
II-2- CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI DANS LA BRANCHE SPORT EN EUROPE.....	24
II-2-1- <i>L'emploi à temps partiel dans la branche sport</i>	24
II-2-2- <i>Les jeunes et l'emploi dans la branche sport en Europe</i>	26
II-2-3- <i>Les femmes et l'emploi dans la branche sport en Europe</i>	27
II-2-4- <i>Le travail indépendant dans la branche sport en Europe</i>	27
II-2-5- <i>Bénévoles et professionnels</i>	28
II-2-6- <i>Autres caractéristiques de l'emploi sportif</i>	29 30
II-2-7- <i>Données complémentaires sur la branche</i>	30
II-2-8- <i>Données complémentaires sur la filière sport</i>	31
II-3- L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LES PROFESSIONS.....	32 33
II-3-1- <i>Définitions : le sport en tant que profession</i>	32 33
II-3-2- <i>Dénombrer les professionnels du sport et les professionnels en relation avec le sport : difficultés</i>	34 35
II-3-3- <i>Estimations européennes par Métiers :</i>	36 37
II-3-4 <i>la structure professionnelle de la branche sport en Europe</i>	36 37
II-4- LES POLITIQUES D'EMPLOI SPORTIF.....	38 39
II-4-1- <i>Les dispositifs de formation aux professions du sport</i>	38 39
II-4-2- <i>L'accès à l'emploi sportif</i>	39 40
II-4-3- <i>Les modalités de reconnaissance des qualifications</i>	40 41
II-4-4- <i>Les politiques d'aide au développement de l'emploi sportif</i>	41 42
III- LES CONFIGURATIONS NATIONALES	4546
III-1- RAPPELS SUR LES MODÈLES SPORTIFS EUROPÉENS.....	45 46
III-1-1- <i>Sur le plan législatif</i>	45 46
III-1-2 - <i>Le modèle européen de financement du sport</i>	47 48
III-2- CONFIGURATIONS NATIONALES ET EMPLOI.....	49 50
IV- INCERTITUDES ET SCENARIOS POUR L'EMPLOI.....	5455
IV-1- DES TENDANCES LOURDES AUX INCERTITUDES ET ENJEUX MAJEURS	54 55
IV-1-1- <i>Les tendances lourdes relatives à la demande sportive</i>	55 56
IV-1-2- <i>Les tendances lourdes relatives à l'emploi sportif</i>	59 60
IV-1-3. <i>La régulation institutionnelle et politique du sport et de l'emploi sportif</i>	61 62
IV-1-4- <i>Incertitudes et enjeux majeurs</i>	62 63
IV-2. LES SCENARIOS ET LEUR DEROULEMENT	67 68
IV-2-1- <i>L'individualisation standardisée des services sportifs et le modèle entrepreneurial</i>	68 69

IV-2-2. Scénario 2 : La dualité des services sportifs et le modèle mixte (entrepreneurial et bureaucratique)	<u>7172</u>
IV-2-3. Scénario 3 : la nouvelle alliance des services sportifs et le modèle articulé (entrepreneurial, bureaucratique et missionnaire)	<u>7374</u>
V- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES	<u>8081</u>
V-1- DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ EN ORGANISANT LES RELATIONS ENTRE LES ACTEURS DU SPORT	<u>8081</u>
V-2- RENFORCER LES COMPÉTENCES DES RESSOURCES HUMAINES DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	<u>8182</u>
V-3- CONSTRUIRE UNE BRANCHE ET UNE FILIÈRE "SPORT" PROFESSIONNELLES COMME CONDITION DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EMPLOI SPORTIF	<u>8283</u>
V-4- AMÉLIORER LA RELATION FORMATION-EMPLOI ET LA CAPACITÉ D'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LA BRANCHE SPORT	<u>8384</u>
BIBLIOGRAPHIE	<u>8485</u>
ANNEXES	<u>9091</u>

RESUME

- ◆ La présente étude, commandée par la DG X de la Commission Européenne a pour objectifs non seulement de faire un état de l'emploi (volume et caractéristiques) dans le domaine du sport dans l'Union Européenne, mais également de mieux comprendre les mécanismes de régulation institutionnelle à l'œuvre dans ce domaine très spécifique. Il s'agit de proposer une réflexion à visée prospective permettant aux acteurs de l'Union Européenne de mieux positionner leurs stratégies en vue de développer l'emploi et d'assurer des conditions de travail favorables à la fois aux salariés (ou travailleurs indépendants) et aux entrepreneurs de l'activité sport, en respectant la spécificité du sport.
- ◆ La première partie présente la branche et la filière sport. Il s'agit d'identifier les activités économiques directement en relation avec le sport (gestion de la pratique et des installations, encadrement de la pratique) et celles nécessaires à, ou induites par l'activité sport (production, distribution d'articles de sport, journalisme sportif...). L'activité sportive comporte plusieurs sous-ensembles d'importance inégale. Le sport spectacle professionnel ne représente qu'une part limitée de la richesse des emplois produits même s'il connaît une croissance rapide. Le pôle le plus important concerne les loisirs et le tourisme sportif mis en oeuvre à la fois dans les secteurs du sport associatif, des associations de loisir, des entreprises de loisir et de tourisme sportif. Il mobilise 30 à 40 % de la population de l'U.E. L'organisation des compétitions sportives au sein des clubs, qui constitue le coeur de l'activité du mouvement sportif, concerne moins de 10% de la population de l'U.E. Ce segment connaît une croissance faible de ses effectifs. Enfin nous avons considéré tous les usages du sport au service de l'intégration de populations en difficulté. C'est un domaine qui paraît en croissance mais pose des problèmes d'identification et de mesure difficile à résoudre. Les activités en relation avec le sport sont très nombreuses et dispersées. Qu'il s'agisse de la construction d'installations ou d'équipements sportifs, de la fabrication et de la vente d'article de sport, de tous les services annexes (presse, télévision, transports et hébergements spécifiques, administration publique, éducation et formation, soins, etc...). Nous relevons l'importance économique de ces activités et leur croissance accompagnent celle de la pratique

sportive. Les données relatives à ces domaines méritent d'être toutefois considérées avec prudence car il reste difficile d'isoler les activités correspondantes dans les statistiques publiques.

- ◆ La seconde partie a été consacrée à la réalisation d'un premier bilan comparatif de l'emploi dans la branche sport dans les pays de l'U.E. Trois constats peuvent être fait d'un point de vue quantitatif. La branche sport représente officiellement un peu moins d'un million d'emplois (activité professionnelle principale) dans les 15 pays de l'U.E. Le nombre d'emploi a connu une très forte croissance depuis 10 ans (en moyenne plus de 50% d'emploi en plus) confirmant bien que le sport constitue, sous ses diverses formes une source intéressante d'emplois. La situation paraît très contrastée selon les pays, même si on tient compte des différences de volume d'activité (qui varient fortement entre le nord et le sud de l'Europe). Cela ne tient pas seulement au rôle joué par les différents acteurs du sport (associatifs, publics, marchands). L'existence d'un secteur marchand important paraît favoriser l'emploi même s'il pose des problèmes pour la cohérence de l'offre sportive et sa capacité à répondre à toutes les demandes sociales. Sur le plan qualitatif les "professions du sport" constituent un ensemble produit d'histoires singulières pour chaque métier, particulière à chaque pays, en émergence pour un grand nombre d'entre-elles. Les formations et les réglementations nationales qui leur correspondent sont une source de difficulté supplémentaire pour la construction "d'identités professionnelles européennes". Cependant un processus de convergence est en cours. Il devrait s'appuyer sur le développement récent, dans un nombre encore limité de pays, d'un dialogue social entre employeurs et salariés essentiel pour une normalisation des conditions de travail et pour une adaptation meilleure aux besoins des entreprises. Les autorités publiques qui partent de situations et de conceptions différentes en matière d'initiative et de régulation concernant l'emploi, semblent elles aussi engagées dans un processus de convergence.

- ◆ La troisième partie a pour objectif de présenter de façon synthétique les formes d'équilibre que l'on observe dans les différents pays de l'Union entre acteurs du système sportif. Les trois configurations que l'on a identifiées correspondent à trois types de dominantes :
 - La première que nous avons qualifiée de "bureaucratique" est principalement pilotée par les acteurs publics (Etats et collectivités territoriales). Elle se

caractérise par des politiques d'emploi volontaristes menées avec une participation active et nombreuse des personnels du secteur public.

- La seconde que nous avons appelée "entrepreneuriale" s'ajuste aux diverses formes de la demande et s'appuie sur des initiatives conduites dans un cadre associatif ou marchand. Le niveau de régulation par les pouvoirs publics est faible, la cohérence globale du système sportif parfois menacée. Elle permet cependant un taux d'emploi élevé.
 - La troisième que nous qualifions de "missionnaire" se caractérise par une présence très forte des acteurs associatifs. Les acteurs publics leur laissant le soin de définir et de mettre en oeuvre la politique sportive et l'espace laissé aux acteurs marchands est relativement peu important. Cela conduit à une situation où l'emploi sportif est peu développé et où une certaine résistance à la professionnalisation de l'encadrement sportif se fait jour.
- La quatrième partie propose une analyse prospective de l'emploi sportif en Europe à l'horizon 2010. Elle identifie trois scénarios, trois images du futur à partir desquelles les acteurs du développement sportif sont susceptibles de se positionner et d'orienter leurs actions. Au-delà des tendances lourdes (massification et diversification de la pratique sportive, croissance globale de l'emploi...), plusieurs incertitudes pèsent sur l'évolution du système de l'emploi sportif et sont en mesure de menacer les fondements sur lesquels repose l'éthique sportive. La première renvoie aux révélations des "affaires" dans le monde du sport, qu'il s'agisse du dopage ou de la corruption. Ces dernières semblent en effet présenter un caractère de plus en plus systématique qui risque de provoquer une désaffection des spectateurs ou téléspectateurs et un désengagement des financeurs et des bénévoles. La deuxième est relative à la place des jeux virtuels dans le domaine des pratiques sportives. Les nouvelles générations imprégnées de la "culture vidéo" ne vont-elles pas abandonner la pratique sportive pour le plaisir du simulacre ? Les jeux vidéo ne vont-ils pas se substituer à la pratique sportive "réelle" ? La troisième incertitude tient à l'avenir de la professionnalisation des associations sportives. En effet, si les transformations de la demande sportive "tirent" les associations vers la production de services sportifs de qualité, la rationalisation de ces organisations semble indispensable. Cependant, la forme que prendra la professionnalisation reste à inventer et ne peut pas reproduire simplement le modèle de l'entreprise. L'enjeu de cette évolution tient à la capacité du monde sportif et de ses partenaires à professionnaliser les associations

sportives sans qu'elles perdent leur identité. La dernière incertitude majeure concerne la configuration des relations entre l'ensemble des acteurs du sport et leur capacité à coopérer entre eux. Les trois scénarios combinent différemment ces quatre incertitudes et enjeux majeurs. Le premier (individualisation standardisée des services sportifs), certainement le plus pessimiste, décrit une société dans laquelle le sport virtuel a pris le pas sur la pratique sportive, où l'idéal sportif s'effondre et où la régulation marchande domine le nouveau secteur des emplois sportifs globalement peu qualifiés. Le second (dualité des services sportifs), plus mitigé, envisage la survivance de l'éthique sportive dans un mouvement de résistance face à la professionnalisation. On assiste alors à la production de services sportifs "à deux vitesses" qui renvoie elle-même à un fonctionnement dual des marchés du travail sportif. D'un côté des emplois qualifiés, bien rémunérés dans les grandes entreprises, de l'autre des emplois peu qualifiés, mal rémunérés dans les petites structures. Le dernier scénario, certainement le plus optimiste (nouvelle alliance des services sportifs), évoque un renouveau de l'idéal sportif allant de pair avec la prise en compte, au niveau des politiques publiques, des tendances lourdes de l'évolution de la pratique sportive (sport auto-organisé, sport-loisir...). Cette dernière implique une forte diversification des secteurs d'insertion professionnelle. Dans un tel scénario, la régulation de l'emploi sportif repose sur un équilibre entre les logiques bureaucratique, entrepreneurial et missionnaire. La négociation collective permet d'optimiser la relation formation-emploi et d'assurer un bon niveau de qualification. On assiste d'autre part à la professionnalisation des associations sportives dans une perspective de recentrage sur leur mission et leur identité.

- ◆ En conclusion, nous proposons que les responsables orientent leur action dans 4 directions principales :

1- Développer l'activité en organisant les relations entre les acteurs du sport.

Il s'agit de construire un système assurant des relations de complémentarité entre des acteurs associatifs (mouvement sportif), publics (collectivités territoriales, Etats) et marchands (entrepreneurs de spectacle ou de loisirs sportifs). Les missions propres de ces acteurs doivent être précisées ou réaffirmées.

2- Renforcer les compétences des ressources humaines dans le secteur associatif au service du développement social.

Une certaine forme de professionnalisation du mouvement sportif associatif est sans doute une réponse à la crise qu'il connaît presque partout en Europe. Cependant toute professionnalisation qui conduirait à un affaiblissement de l'esprit associatif (pour laisser place à une logique d'usager ou de client) serait contre-productive. Les nombreuses initiatives prises dans les pays de l'Union Européenne pour développer l'emploi dans le secteur sportif associatif, en particulier dans le cadre très adapté des I.L.D.E. devraient être conduites dans cet esprit.

3- Construire une branche et une filière "sport" professionnelles comme condition de l'amélioration de la qualité de l'emploi sportif.

Le monde sportif fondé sur le bénévolat n'a pas toujours pris la mesure des exigences du passage à la professionnalisation, en particulier en matière de respect du droit du travail. La multiplication incontrôlée du travail à temps partiel, l'absence quasi générale de réflexion collective sur la saisonnalité, l'insuffisance des mesures de reconversion des sportifs de haut niveau sont une conséquence de la faible reconnaissance du rôle que peuvent jouer les partenaires sociaux et le dialogue social dans la branche sport. Une initiative publique devrait faciliter l'émergence d'une représentation nationale et européenne de la branche (sur le modèle de ce qui se passe par exemple au Royaume Uni et en France).

4- Améliorer la relation formation - emploi et la capacité d'insertion professionnelle dans la branche sport

L'insertion professionnelle des jeunes dans les entreprises et les associations sportives se fait dans des conditions souvent difficiles. D'autre part, le mouvement sportif a rarement les moyens de mettre en œuvre des formations correspondant aux besoins. Le résultat est que le nombre de personnes exerçant sans formation adaptée une profession dans le secteur du sport est très élevé dans la plupart des pays de l'U.E. Une meilleure adaptation de la formation à l'emploi dans un secteur de très petites entreprises passe par un développement systématique de la formation en alternance définie et négociée par les partenaires sociaux.

Le développement de l'emploi dans le secteur sportif répond certes à des principes généraux communs à toutes les branches de services, mais le respect des missions sociales dévolues au sport doit conduire à l'engager de façon conforme à cette spécificité.

INTRODUCTION

Aujourd'hui, on peut estimer qu'en moyenne près d'un européen sur deux pratique une activité "sportive", dont un sur cinq dans le cadre d'associations fédérées, et que presque tous sont des familiers du spectacle sportif en direct ou à la télévision. Organisé très largement sur une base associative il s'est appuyé, à des degrés divers selon les pays, sur des autorités publiques et a fait une place, croissante ces dernières années, au secteur marchand. Au delà de son domaine propre, il a un impact sur un ensemble d'activités qui touchent un grand nombre de secteurs différents (construction d'équipements, articles de sport, vêtements, alimentation, services de santé, information et communication).

Le sport a été identifié comme une activité en développement constituant un gisement potentiel d'emploi (Livre Blanc...). Les données statistiques disponibles dans plusieurs pays européens¹ montrent effectivement que depuis 1980 on observe un triplement du nombre d'emplois recensés dans le secteur des activités sportives (code NACE 92.6) et que ce mouvement ne semble pas s'interrompre.

Trois causes principales peuvent être avancées :

- le développement des activités sportives elles-mêmes touchant des populations diverses (3ème âge, jeunes en insertion, handicapés, etc...) et répondant à des besoins variés (loisirs, santé, spectacle, éducation) ;
- les effets indirects de l'élévation du niveau de vie des Européens qui consacrent une part croissante de leur revenu aux dépenses de loisirs et de santé (en particulier celles qui concernent les loisirs sportifs) ;
- le changement de " l'offre sportive " qui se professionnalise de plus en plus (la part marchande de l'activité sportive croit ; le sport associatif mobilise de plus en plus de professionnels).

Comment accompagner ce développement en facilitant la création d'emplois sans pour autant affaiblir l'associationnisme sportif et ses effets sur le renforcement du lien social ?

¹ Données recueillies et comparées en France, Royaume Uni, Italie et Belgique- OEES, publication en cours.

La politique de développement de l'emploi sportif en Europe apparaît tout à fait solidaire de la mise en place d'un " modèle sportif européen " qui doit combiner au mieux l'intervention des acteurs (locaux ou nationaux), associatifs et marchands²

La caractéristique de ce que l'on pourrait appeler le "système sportif européen" tient à un niveau d'équilibre entre catégories d'acteurs très différent de celui qu'on observe dans les autres parties du monde. Parce qu'il est un vecteur de santé, d'intégration et d'identité culturelle, le sport intéresse les pouvoirs publics ; parce qu'il constitue un marché en forte croissance, il ne laisse pas les entreprises indifférentes ; parce qu'il reste un lieu d'organisation collective volontaire et de développement du lien social, l'associationnisme doit y conserver toute sa place.

Objectifs

La présente étude a pour objectifs :

- 1) de faire l'état de l'emploi sportif en Europe dans les différents secteurs des services sportifs sur le plan quantitatif et qualitatif ;
- 2) d'identifier les principaux problèmes relatifs aux conditions de travail et à leur évolution (professionnalisation des associations sportives, précarité...)
- 3) de mettre en évidence les formes de régulation institutionnelle de la relation entre emploi et formation ;
- 4) d'élaborer des scénarios de l'évolution de l'emploi sportif ;
- 5) de proposer des recommandations sur la base de principes à mettre en oeuvre.

Méthodologie

Le rapport repose sur une analyse bibliographique relative à l'emploi sportif, sur la collecte de données nouvelles et sur un travail collectif de réflexion et d'imagination visant à construire des scénarios d'évolution de l'emploi sportif en Europe. Ces images du futur sont des outils d'aide à la décision au service des acteurs du sport en Europe.

² The European Model of Sport, DG X

Plan du rapport

Le rapport est composé de cinq parties. La première présente la branche et la filière sport dans le but de délimiter l'objet et le champ de l'étude.

La seconde est consacrée à la description de l'emploi sportif en Europe à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan de l'organisation du travail et des politiques de l'emploi. Cette partie permet d'identifier les principales caractéristiques de l'emploi sportif en Europe ainsi que ses tendances d'évolution.

La troisième partie se place d'un point de vue plus global et permet de repérer les grands types de configurations nationales et les principaux modèles de régulation de l'emploi sportif en Europe. Schématiquement, on peut repérer trois types de modèles : le modèle bureaucratique (intervention de l'Etat), le modèle entrepreneurial (le marché) et le modèle missionnaire (l'associatif). Cette typologie sert de base pour élaborer les scénarios de la régulation de l'emploi sportif à l'horizon 2010.

La quatrième partie reprend de façon synthétique les parties précédentes pour les inscrire dans un cadre prospectif. Ainsi, il s'agit de sélectionner les incertitudes et enjeux majeurs qui pèsent sur l'évolution du système de l'emploi sportif pour établir trois scénarios à l'horizon 2010 : l'individualisation des services sportifs, la dualité des services sportifs et la nouvelle alliance des services sportifs. Chacun des scénarios est décrit dans son déroulement et évoque les grandes lignes de l'emploi sportif (forme, volume...) et les stratégies des différents acteurs politiques et institutionnels.

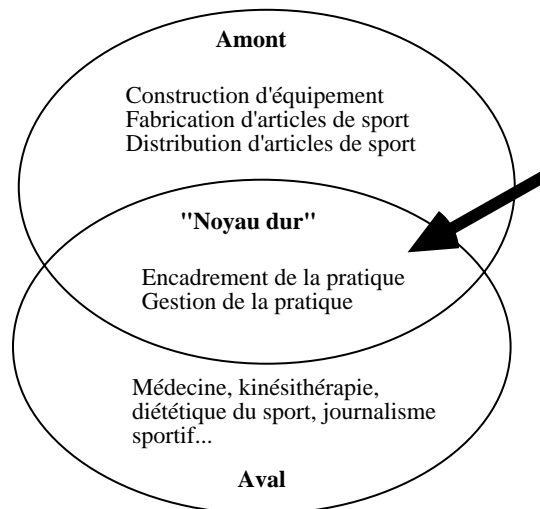
La dernière partie développe une série de recommandations sur la base du scénario de la " nouvelle alliance " qui nous semble représenter l'horizon le plus favorable pour l'emploi sportif. Ces recommandations sont formulées en termes de principes à partir desquels il conviendrait de mener des actions. Elles portent 1) sur l'organisation des relations entre les différents acteurs du développement du sport, 2) sur les voies de la professionnalisation du secteur associatif, 3) sur l'amélioration de la qualité de l'emploi sportif et 4) sur l'optimisation de la relation formation-emploi dans le secteur sport.

I- OFFRE ET DEMANDE DE PRATIQUE SPORTIVE EN EUROPE

I-1. DEFINITIONS. LE SPORT EN TANT QU'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE : LA FILIÈRE ET LA BRANCHE SPORT

La figure 1 présente les activités économiques nécessaires ou induites par la pratique sportive, qui correspond au choix de classification de l'Observatoire Européen de l'Emploi Sportif (OEES) après un travail de collaboration internationale sur les nomenclatures européennes satellites d'activités sportives.

Fig. 1 : La filière du sport, activités centrales, activités périphériques



- ◆ **"l'activité économique sport"** ("noyau dur" appelé aussi **"branche sport"**) se limite aux **activités de services** qui sont en relation directe avec la pratique sportive, à savoir la mise à disposition d'installations ou d'équipements et l'encadrement de la pratique (les services des associations sportives sont clairement présents dans cette catégorie). Cela correspond au groupe 92.6 de la NACE³, seule catégorie où le sport est isolé dans les nomenclatures officielles. Les activités regroupées dans le groupe 92.6 ne constituent pas un ensemble homogène (présence d'associations sportives, d'entreprises de services sportifs commerciales, de professionnels du sport indépendants) ;

³ Nomenclature des Activités de la Communauté Européenne.

- ◆ les activités "amont" et "aval" (correspondant à la filière sport) sont appelées **activités économiques en relation avec le sport**. Par exemple, l'éducation physique apparaît clairement comme une activité d'éducation qui peut, selon les différents pays et à différents degrés, être en relation avec le sport. Ces ensembles sont naturellement bien plus hétérogènes que le premier puisqu'ils regroupent l'industrie, le commerce, l'éducation, les transports).

I-2- LES ACTIVITÉS SPORTIVES (LA BRANCHE SPORT)

Elles comportent selon les statistiques officielles à la fois les activités de gestion des installations et les activités d'encadrement d'organisation et de promotion du sport. Au sein de cette grande catégorie nous distinguerons quatre sous-ensembles :

- ◆ **le sport professionnel ou sport spectacle** est une forme d'activité qui s'est beaucoup développée au cours des vingt dernières années. Les médias sont sans doute un des acteurs principaux de ce développement. Le sport est devenu pour eux un "produit d'appel" dont ils ne peuvent plus se passer. On peut mesurer l'importance de cette activité en observant le nombre de spectateurs ou de téléspectateur qu'elle mobilise dans les différents pays de l'union européenne. Les enquêtes convergent pour nous montrer que plus de 70% de la population a assisté à un spectacle sportif en direct ou à la télévision lors du dernier trimestre⁴. Le montant des droits de retransmission est un second indicateur intéressant. On assiste dans ce domaine à un doublement de leur montant tous les 5 ans⁵. Ces transformations se traduisent par des changements dans les organisations qui gèrent ou mettent en œuvre les spectacles sportifs. Les entreprises du sport spectacle s'inscrivent de plus en plus dans une perspective marchande et se présentent de moins en moins sous une forme associative. La tendance est plutôt à leur intégration au sein de groupes financiers internationaux.
- ◆ **le "sport de compétition"** correspond à la tradition du mouvement sportif associatif. La diversification des formes de pratiques sportives rend sa mesure difficile. Elle s'appuie

⁴ Données Pays Bas, France, Italie, Autriche

⁵ Andreff W. (1997), Economie du sport, P.U.F.

Réseau Européen des Instituts de Sciences du Sport - Observatoire Européen de l'Emploi Sportif. Sept. 1999

principalement sur l'activité de plus de 800.000 clubs sportifs (tableau 1). Le projet Compas, en cours de réalisation, nous donne quelques indications sur la part que représente la pratique de la compétition parmi l'ensemble des pratiques sportives. Pour les pays pour lesquels nous disposons de données, la moyenne se situe à 8% environ (tableau 2) avec des écarts très importants selon les pays (de 4% en Espagne et en Italie à près de 17% aux Pays-Bas). Autant qu'il soit possible de tirer des conclusions sur les évolutions de cette forme de pratique à partir des chiffres des licenciés des fédérations sportives, il semble que l'on assiste depuis 1990 à une stagnation des effectifs, voire même à un recul dans certains pays. Dans l'ensemble de l'union européenne, le football est l'activité la plus pratiquée en compétition avec près de 20% des effectifs.

Tableau 1 : Les clubs sportifs en Europe

France	Grèce	UK	All.	Lux.	Italie	Belg.	Autriche	Finlande	Pays-Bas
170 000	12 000	160 000	75000	1404	73 049	22 000	12 200	6 000	23 650

Sources nationales (1997 ou 1998)

Tableau 2 : Les pratiquants sportifs compétiteurs

Portugal	Espagne	Finlande	Irlande	Italie	Pays-Bas	UK
7%	4%	11%	14,1%	4,1%	16,8%	8,6%

Sources : Projet Compas - Pourcentage de la population âgée de 15 à 74 ans participant à des compétitions sportives de façon intensive ou régulière (+ de 60 h/ an)

- ◆ **le " sport loisirs "** représente un ensemble d'activités qui se déroulent pour une part dans des associations ou dans des entreprises commerciales, mais aussi en dehors de tout encadrement dans la nature ou dans des installations en libre accès... Si l'on associe les formes de pratiques intensives, régulières, ou occasionnelles, c'est près d'un européen sur deux qui participe à cette activité. Les disciplines sportives les plus populaires sont la natation, la randonnée, le cyclisme, la gymnastique ou fitness, le jogging. Ici encore on observe les effets des différences culturelles et de l'environnement des différents pays sur le choix de ces disciplines, même si l'on retrouve un certain nombre de constantes. La croissance modérée que l'on observe dans l'ensemble des pays de l'union européenne s'accompagne des mêmes tendances fondamentales : une tendance marquée à l'individualisation ou à la personnalisation des activités et de leur mode d'appropriation par les pratiquants ; une tendance à la délocalisation des pratiques sportives urbaines traditionnelles ("écologisation") ; une tendance à l'utilisation

d'appareillages sportifs intégrant les technologies les plus avancés ; une tendance à la combinaison d'activités diverses selon un processus d'hybridation⁶. Cependant il semble que l'on soit en face de plusieurs modèles : un modèle scandinave comportant un nombre très élevé de pratiquants réguliers (2/3 de la population) ; un modèle anglo-saxon auquel il faut associer la France avec environ 1/3 de pratiquants réguliers ; un modèle méditerranéen avec un taux relativement faible de pratique (moins d'un tiers de la population) et à peine 15% de pratiquants réguliers (tableau 3).

Tableau 3 : Les pratiquants de loisirs sportifs (%)

	Portugal	Espagne	Finlande	Irlande	Italie	Pays-Bas	Royaume-Uni
Intensif	8	7	32,3	10,8	3,1	7,9	12,6
Régulier	3	4	27,7	3,3	3,4	5,7	5,7
Irrégulier	4	10	6	15,2	7,9	24,7	18,6
Occasionnel	1	6	2,4	20,9	4,9	6,2	20,4
Total	16	27	68,4	50,2	19,3	44,5	57,3

Sources : Projet Compas 1998

- ♦ **le "sport adapté"** correspond à l'usage du sport par des populations présentant des difficultés particulières : personnes âgées, handicapés, exclus, minorités ethniques. Cette catégorie d'activités qui touchent à la fois à des objectifs de réinsertion sociale et de retour à la santé sont mieux identifiées dans l'univers anglo-saxon et scandinave, où l'on ne craint pas de traiter spécifiquement certaines populations cibles, que dans le reste de l'Europe. Le rôle que l'on attribue au sport en matière d'intégration sociale pourrait contribuer à renforcer ces activités. À l'échelle européenne nous disposons de très peu d'informations sur ce domaine du sport à la frontière du travail social et de la thérapie.

I-3- LES ACTIVITES EN RELATION AVEC LE SPORT (LA FILIÈRE SPORT)

S'il est difficile d'évaluer les activités relevant de la "branche sport" proprement dite, l'évaluation du volume et de la forme des activités en relation avec le sport (filiale sport) est encore plus problématique. En effet, le recensement systématique des activités concernées

⁶ J.P. Clement, J. Defrance, C. Pociello (1994), Sport et pouvoirs au Xxème siècle, P.U.G.
Réseau Européen des Instituts de Sciences du Sport - Observatoire Européen de l'Emploi Sportif. Sept. 1999

réalisé dans le cadre d'une nomenclature européenne satellite par l'OEEES⁷ montre que le sport touche presque tous les grands domaines de la nomenclature officielle (NACE) sans que l'on puisse les isoler dans le cadre des informations statistiques disponibles.

Nous nous contenterons ici de présenter les ensembles les plus significatifs par le volume d'activité qu'ils représentent (ou par les perspectives qu'ils offrent dans ce domaine).

- ◆ Un premier ensemble concerne **les entreprises spécialisées dans la construction d'installations sportives, stades, gymnases, piscines, terrains de golf, etc⁸**. Les entreprises spécialisées ne contrôlent qu'une faible part du marché même si, de plus en plus, les grandes entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics (B.T.P.) qui sont les plus présentes ont des équipes spécialisées en leur sein (y compris des bureaux d'études et architectes). Ce marché, qui s'est fortement développé dans les années 60-70 en même temps que croissait la pratique sportive, a été essentiellement dépendant à cette époque de la commande publique. Même si celle-ci reste encore dominante dans la plupart des pays de l'Union Européenne (tableau 4), elle laisse de plus en plus place à des opérateurs privés. A la standardisation / normalisation des équipements répondant aux normes des fédérations sportives se substitue un mouvement de diversification de ces équipements intégrant les attentes du sport loisir et du spectacle sportif. Dans la mesure où presque toutes les formes de pratique du sport supposent des espaces construits ou aménagés à cette intention⁹, la rénovation et la création d'installations et d'espaces sportifs est une des clés du développement du sport.

Tableau 4 : La gestion des installations sportives en Europe.

Pays	France	Italie	Suède	Finlande	Belgique
Nb. d'installations sportives	157000	145500	27000	25000	11700

⁷ Pour EUROSTAT

⁸ code NACE 45

⁹ Même s'il s'agit de simples balisages ou d'aménagements sommaires

% de propriété ou gestion publique	90%	58%	75%	85%	/
---	------------	------------	------------	------------	----------

Sources : données nationales

- ◆ Un second ensemble regroupe **les fabricants d'équipements et d'articles de sport et les entreprises de distribution** qui leurs sont associées¹⁰. Même s'il comporte peu de grandes entreprises, ce marché est extrêmement concurrentiel et totalement internationalisé (du moins en ce qui concerne la fabrication). Il connaît aussi un processus de concentration classique dans tous les marchés arrivés à maturité. Il fait souvent appel à des technologies de pointe et son développement, de plus en plus qualitatif est tributaire du développement des comportements de "self-service" parmi les pratiquants sportifs¹¹ c'est-à-dire l'utilisation d'appareils se substituant en partie à l'encadrement humain. Les données dont on dispose sur certains produits spécifiques (chaussures de sport, ski, etc.) mettent en évidence une croissance modérée de ce domaine d'activité avec un recul des industries soumises à la concurrence asiatique.

- ◆ Un troisième groupe d'activités rassemble **les médias spécialisées** (audiovisuel -92- et presse écrite -22-). C'est un domaine en pleine expansion, qu'il s'agisse de télévision ou de production de magazines "encadrant" et soutenant l'activité des pratiquants sportifs (plus d'un millier de titres). Si on lui associe tout le secteur de l'édition et de la production didactique audiovisuelle, c'est un ensemble qui devrait lui aussi croître fortement dans les prochaines années.

- ◆ Il nous faut également présenter **le secteur de l'éducation et de la formation** qui comporte à la fois l'enseignement de l'éducation physique à l'école à tous les niveaux de formation et dans tous les types d'établissements, et la formation de futurs professionnels dans les universités ou les instituts publics ou privés. Pour ce qui concerne la formation, on peut estimer que le nombre d'Instituts et d'Universités dépasse les 500 au sein de l'Union Européenne (employant plus de 15 000 personnes) et qu'ils accueillent

¹⁰ Nous retrouvons ici un ensemble très hétérogène allant de la fabrication de moyens de transport à vocation sportive (bateaux, cycles, automobiles, etc.) aux vêtements et chaussures en passant par les articles de sport proprement dits (skis, ballons, etc.) et les appareils à vocation sportive (matériel de musculation). Ces activités sont réparties dans les codes 18, 19, 34, 35, 36, 50, 51, 52 de la NACE.

¹¹ Dans le processus croissant "d'instrumentation" des pratiques sportives se développent des outils de contrôle de l'activité qui touchent de plus en plus le grand public (ex : sporttester)

Réseau Européen des Instituts de Sciences du Sport - Observatoire Européen de l'Emploi Sportif. Sept. 1999

annuellement plus de 200 000 personnes, étudiants ou professionnels en formation continue.

- ◆ On doit également signaler **les activités de l'administration publique du sport**. Qu'elles relèvent de l'Etat ou des Collectivités Territoriales, elles représentent un ensemble très inégalement développé dans les différents pays de l'Union Européenne. Il n'est pas étonnant de voir que selon les traditions nationales "interventionnistes" ou "libérales", le développement des services publics de l'Etat connaît plus ou moins d'ampleur. La France est de loin le pays disposant du plus grand nombre de fonctionnaires d'Etat au sein de son Ministère de la Jeunesse et des Sports (tableau 5). Mais, on trouve au niveau des communes ou des régions des situations plus proches les unes des autres. Cependant presque partout c'est un secteur plutôt en régression.

Tableau 5 : La fonction publique liée au sport en Europe.

Pays	France	UK	Italie
Nb. de personnes des ministères des sports ou agences publiques	10 000	750	3000
Personnels des collectivités locales	40 000	40 000	30 000

Sources : données nationales

- ◆ Pour terminer nous parlerons du **secteur de la santé** et de ses "entreprises" spécialisées dans le sport, qu'il s'agisse des cliniques ou services de médecine sportive, des cabinets de kinésithérapie, des centres de rééducation, etc...

On pourrait multiplier encore les exemples sans arriver à couvrir la totalité des structures en relation avec le sport (on pense aux activités de transport et d'hébergement à dominante non sportive, à l'alimentation pour sportifs, etc...)

II- ETAT DE L'EMPLOI DANS LA BRANCHE ET LA FILIERE SPORT EN EUROPE

Effectuer une comparaison rigoureuse et exhaustive de l'emploi lié aux activités sportives et aux activités en relation avec le sport dans les différents pays de l'U.E., est réalisable à condition de disposer de données nationales comparables. En effet, et pour le moment, les statistiques officielles européennes (et en particulier l'enquête emploi d'EUROSTAT) n'atteignent pas un degré de précision suffisant pour aborder la question de l'emploi sportif. Nous avons donc eu recours à deux types d'informations :

- celles venant des instituts statistiques nationaux (enquêtes emplois, micro-census...) qui permettent d'identifier les stocks d'emplois de la branche d'activité (catégorie NACE : 92.6). La collecte que nous avons effectuée de manière harmonisée pour la première fois en Europe, permet de poser pour la branche sport les bases d'une comparaison sérieuse ;
- celles, issues d'enquêtes ou d'études réalisés souvent à différents échelons (régional ou national) et concernant parfois certains sous secteurs de la branche (par exemple l'emploi dans le secteur de la forme ou de la montagne) ou certains secteurs de la filière sportive (par exemple l'industrie d'articles de sport, le commerce d'articles de sport). Ce deuxième type d'information relève dans chaque pays et institut les ayant mené à bien, de méthodes et définitions différentes, ce qui n'autorise pas toujours la comparaison internationale. Toutefois leur niveau de précision est souvent très intéressant et permet de compléter (même si cela n'est pas possible à chaque fois pour l'ensemble des 15 pays de l'Union Européenne) les données trop globales des statistiques officielles.

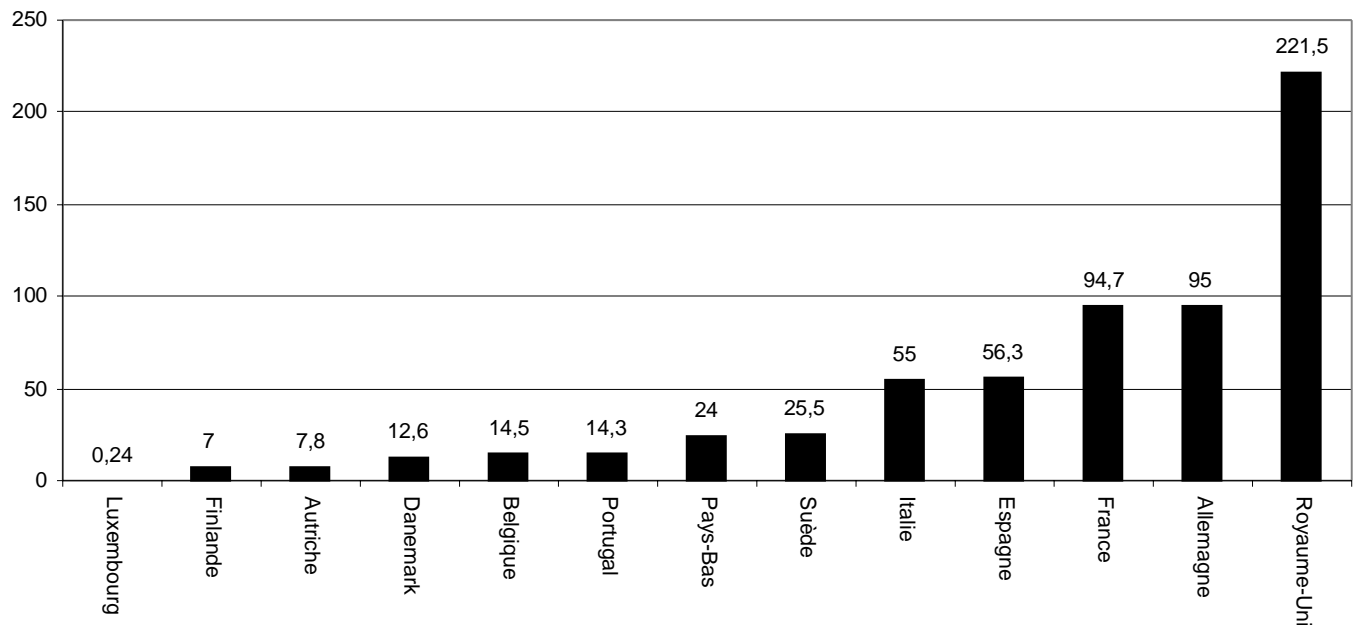
Nous présentons donc dans cette partie un état de l'emploi dans la branche sport en Europe (II-1), puis nous présentons ses principales caractéristiques que nous précisons par des données moins harmonisées sur la branche et sur la filière sport (II-2). L'approche "sectorielle" est complétée ensuite par une approche par "métiers" (II-3), enfin (II-4) nous terminons par un état des politiques d'emploi dans le domaine du sport en Europe.

II-1- ETAT DE L'EMPLOI DANS LA BRANCHE SPORT EN EUROPE

II-1-1- Le volume global de l'emploi dans la branche sport et son évolution en Europe

La branche sport (**catégorie 92.6 de la NACE**) représente au total dans les 15 pays de l'Union Européenne environ **700 000 emplois** (fig. 2). Ces emplois sont exercés à titre d'activité principale mais ne sont pas toujours des emplois à temps plein. Sont également considérées ici toutes les catégories de profession exercées dans la branche sport. Le Royaume-Uni représente, à lui seul, 35 % de l'emploi total de la branche ; suivent la France et l'Allemagne (15 % chacun).

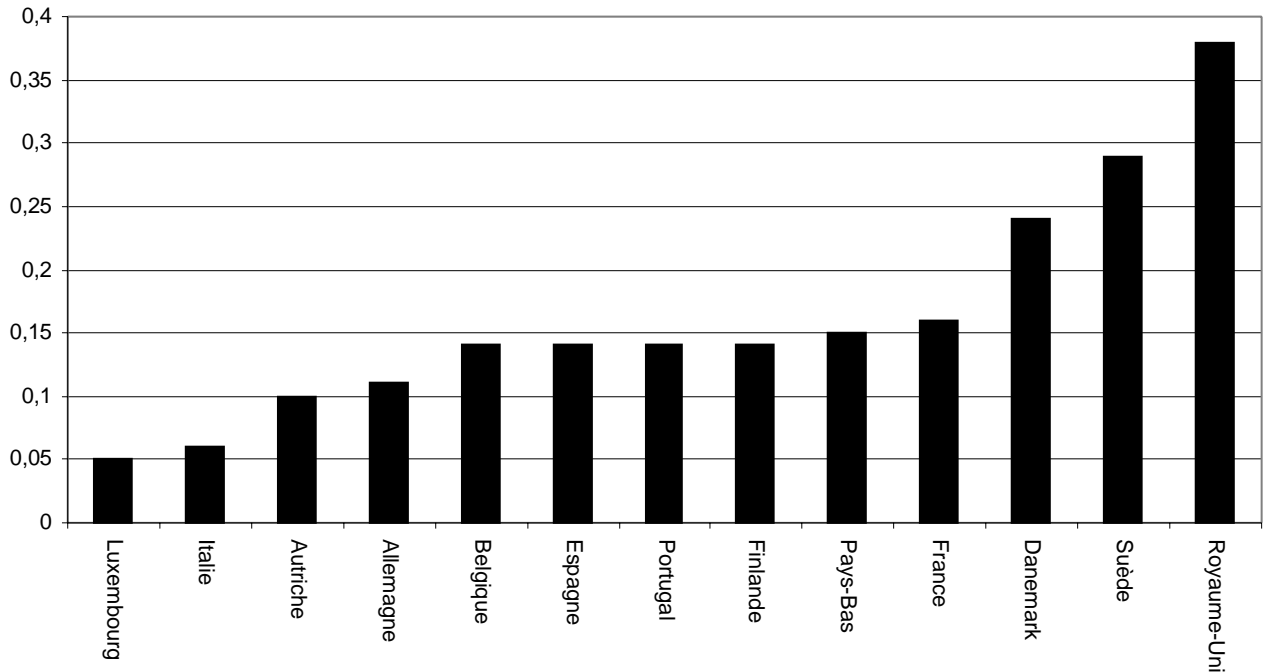
Fig. 2
EMPLOI DANS LA BRANCHE SPORT (NACE = 92.6) en milliers



On constate évidemment des **différences de volume très importantes selon les pays** considérés. Mais, rapporté à leur taille relative (fig. 3 + tableau en annexe), on peut remarquer aussi, que l'emploi de la branche concerne entre 0,05% (Luxembourg) et 0,38 % (Royaume-Uni) de la population totale. De même en proportion de l'emploi total les disparités entre les pays sont grandes : de 0,14% à 0,85 % pour les mêmes pays. On peut en fait distinguer 3 grands groupes :

- les pays présentant un fort taux d'emploi (Royaume-Uni, Suède, Danemark) ;
- les pays à taux "moyen" : France, Pays Bas, Finlande, Portugal, Espagne, Belgique) ;
- les pays à taux "faible" : (Allemagne, Autriche, Italie, Luxembourg)

Fig. 3
1998 - Emploi branche sport en % de la population totale



II-1-2- Evolution du volume global.

La croissance globale de la branche est difficile à estimer, étant donné l'évolution nationale différenciée des modes de classification des informations statistiques. Toutefois, on peut remarquer que sur les 10 dernières années, le volume d'emploi total a cru d'environ 60%, avec à nouveau des différences très nettes selon les pays (Tableau 6). Par exemple, si l'Espagne et le Royaume-Uni doublent leurs effectifs, l'Autriche, la Finlande et la Suède restent stables voire sont en légère régression.

Tableau 6 : Croissance de l'emploi dans la branche sport (1990-1998)

<i>Pays</i>	<i>Eff. 1990</i>	<i>Eff. 1998</i>	<i>Croissance 90-98</i>
<i>Autriche</i>	9378	7790	-17 %**
<i>Finlande</i>	7516	6967	-7 %**
<i>Suède</i>	25414	25469	0 %**
<i>Italie</i>	48742	54978	13 %
<i>Danemark</i>	10796	12582	17 %
<i>Luxembourg</i>	190	241	27 %
<i>Pays-Bas</i>	18000	24000	33 %
<i>Portugal</i>	9600	14300	49 %
<i>France</i>	61854	94747	53 %
<i>Belgique</i>	9210	14524	58 %
<i>Espagne</i>	28200	56300	100 %
<i>Royaume-Uni</i>	110748	221449	100 %
<i>Allemagne</i>	/	95000	/
TOTAL	339648	628347	57 %*

* hors Allemagne.

** **remarque** : L'Autriche, La Finlande et la Suède apparaissent dans ce tableau en légère régression. Ceci est en partie dû à des problèmes méthodologiques (évolution des nomenclatures d'activité au cours de la période étudiée). En Autriche par exemple, la même analyse effectuée entre 1981 et 1991 (nomenclatures strictement comparables) montre une croissance de l'emploi de 57 %, soit un taux de croissance tout à fait comparable à la moyenne européenne.

II-2- CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI DANS LA BRANCHE SPORT EN EUROPE

Dans l'état des statistiques actuellement disponibles sur la branche sport, il reste très difficile d'analyser de façon harmonisée l'ensemble des 15 pays de l'Union Européenne. L'éventail de données qui suit est parfois incomplet, mais il renseigne sur les grandes caractéristiques de l'emploi et de son évolution.

II-2-1- L'emploi à temps partiel dans la branche sport

Même si nous ne disposons pas des données pour l'ensemble des pays, on peut constater que dans la plupart des pays, le taux de travail à temps partiel est nettement plus élevé dans la branche sport que dans l'emploi total (tableau 7). Le taux de travail à temps partiel dans l'emploi total en Europe est de 13,5 % en 1990 et de 16,4 % en 1998 alors que dans le secteur du sport ce taux s'élève à 42,7% en 1990 et 34,2 % en 1998. La baisse que l'on observe en moyenne est en fait le produit de situations contradictoires : hausse dans la

plupart des pays ; baisse au Portugal, en Finlande et au Royaume-Uni¹² dont les effectifs suffisent à déterminer la tendance.

Tableau 7 : Taux d'emploi à temps partiel (branche sport et emploi total) dans les pays de l'Union Européenne.

<i>Pays</i>	<i>Emploi à temps partiel 1990</i>		<i>Emploi à temps partiel (1998)</i>	
	<i>effectifs</i>	<i>%</i>	<i>effectifs</i>	<i>%</i>
<i>Portugal</i>	1900	19,8	2500	17,5
<i>Pays-Bas</i>	7000	38,9	11000	45,8
<i>Luxembourg</i>	50	26,3	70	29,0
<i>Allemagne*</i>	/	/	42500	44,7
<i>Finlande**</i>	1400	18,6	1200	17,2
<i>Suède**</i>	/	/	9400	37,0
<i>Belgique</i>	1200	13,0	3200	22,0
<i>Espagne</i>	4900	17,4	13300	23,6
<i>Italie</i>	/	/	1900	3,5
<i>France</i>	14400	23,3	27100	28,6
<i>Royaume-Uni</i>	74000	67,0	95700	43,2
<i>Moyenne européenne Temps partiel (% emploi sport)</i>	104850 / 245318	42,7 %	207870 / 607975	34,2 %
<i>Temps partiel en Europe (% emploi total)</i>	13,5 %		16,4 %	

/ : données manquantes

* Allemagne de l'ouest ; ** % d'emploi à temps partiel dans les services récréatifs, culturels et sportifs (cat. NACE 92)

Une recherche comparative récente¹³ a montré effectivement qu'en France comme au Royaume-Uni, le taux de personnes employées à temps partiel est sensiblement supérieur dans le secteur sportif que dans les autres secteurs. Cette situation correspond à des caractéristiques structurelles de l'offre d'emploi (petites structures ayant une activité réduite ou concentrée sur certaines heures de la journée) et des demandeurs d'emploi (spécialistes disposant de compétences étroites). Mais, au delà des différences structurelles, il est également intéressant de constater, que le taux de travail à temps partiel n'est pas homogène si l'on compare les pays entre eux (de 3,5% en Italie à 45,8% aux Pays Bas).

¹² La baisse de la moyenne vient sans doute de la baisse importante présentée pour le Royaume-Uni (de 67 % à 43,2 %) . Cela correspond en fait, si l'on tient compte d'une plus longue période (1980-1998), à une tendance générale à la hausse (33,9% en 1980 à 43,2% en 1996).

¹³ LE ROUX N. (1998), : Analyse Comparée de l'Emploi dans les Services Sportifs en France et au Royaume Uni : Formes Institutionnelles et Emploi, Thèse de Doctorat, Université Claude Bernard Lyon 1.

II-2-2- Les jeunes et l'emploi dans la branche sport en Europe.

On peut noter que la proportion de jeunes de moins de 25 ans dans la branche sport en Europe est relativement faible (autour de 20%) (tableau 8). La relative stabilité de la part des jeunes est principalement imputable aux pays du sud de l'Europe (Portugal et France, mais aussi Finlande) où la proportion de jeunes a tendance à diminuer. Ceci peut être le reflet de la stratégie adoptée dans les pays du sud de l'Europe pour lutter contre le chômage des jeunes, qui consiste à prolonger leur période de formation. C'est ici que l'analyse comparative démontre son intérêt car, si dans aucun pays d'Europe les jeunes ne sont mieux placés que les adultes face à l'emploi, les écarts constatés entre les pays suggèrent que les différentes stratégies institutionnelles adoptées ont un effet direct sur la répartition de la population active par tranche d'âge. En France, il a été montré que la principale cause du recul de l'emploi des jeunes était la formation (Galland, 1998). En effet, en France comme en Belgique ou dans les pays méditerranéens prévaut un marché du travail interne dont les jeunes restent longtemps exclus (ou occupent des fonctions précaires). Les stratégies des jeunes mais aussi des pouvoirs publics sont par conséquent de favoriser un détour vers la formation. Tandis qu'au Royaume-Uni (comme en Hollande) les jeunes arrêtent leurs études très tôt sans bénéficier pour autant (comme c'est le cas en Allemagne) d'un système de formation en alternance. Ils sont moins pénalisés quant à leur accès à l'emploi qu'en France. En revanche, ils le sont sans doute plus en ce qui concerne leurs conditions de travail, ce qui semble être confirmé dans l'analyse du taux de travail à temps partiel (Royaume-Uni et Pays Bas, taux de travail à temps partiel supérieur à 40%).

Tableau 8 : Les jeunes de moins de 25 ans dans la branche sport dans les pays de l'Union Européenne.

<i>Pays</i>	<i>Jeunes de moins de 25 ans 1990</i>		<i>Jeunes de moins de 25 ans 1998</i>	
	<i>Eff.</i>	<i>%</i>	<i>Eff.</i>	<i>%</i>
<i>France</i>	8100	13,1	9600	10,1
<i>Royaume-Uni</i>	30200	27,3	75400	34,0
<i>Belgique</i>	1000	10,8	1800	12,4
<i>Portugal</i>	4000	41,7	2700	18,9
<i>Pays Bas</i>	3000	16,7	5000	20,8
<i>Finlande*</i>	1701	22,6	1014	14,6
<i>Suède*</i>	/	/	4300	16,8
<i>Allemagne**</i>	/	/	7500	7,9
<i>Moyenne européenne % emploi sport</i>	47600 / 216928	21,9 %	107700 / 496456	21,7%

* % de l'emploi dans les activités récréatives, culturelles et sportives

** Allemagne de l'Ouest seulement

II-2-3- Les femmes et l'emploi dans la branche sport en Europe.

Contrairement aux idées reçues sur la branche (qui voudraient qu'elle soit plus masculine que les autres), la branche sport ne semble pas présenter de particularité forte vis-à-vis de la présence de femmes (tableau 9). Toutefois, on peut remarquer une tendance globale à l'augmentation de la part des femmes plus rapide que dans l'emploi total. Là encore les disparités nationales sont importantes entre les pays du nord et les pays du sud de l'Union Européenne.

Tableau 9 : Les femmes dans la branche sport dans les pays de l'Union Européenne.

<i>Pays</i>	<i>Femmes1990</i>		<i>Femmes1998</i>	
	<i>Eff.</i>	<i>%</i>	<i>Eff.</i>	<i>%</i>
<i>France</i>	25600	41,4	36200	38,2
<i>Royaume-Uni</i>	51900	46,9	107000	48,3
<i>Espagne</i>	7900	28,0	19400	34,5
<i>Italie</i>	11800	24,2	/	/
<i>Autriche</i>	/	/	3400	44,0
<i>Portugal</i>	3100	32,3	5800	40,6
<i>Pays Bas</i>	8000	44,4	11000	45,8
<i>Finlande*</i>	/	/	3800	54,8
<i>Suède*</i>	/	/	12100	47,5
<i>Allemagne**</i>	/	/	42500	44,7
<i>Luxembourg</i>	80	42,1	100	41,5
<i>Moyenne européenne % emploi sport</i>	108380 / 277334	39,1%	241300 / 546263	44,2 %
MOYENNE EUROPEENNE (% de l'emploi total)	39,7 %		41,7 %	

* % de l'emploi dans les activités récréatives, culturelles et sportives

** Allemagne de l'Ouest seulement

II-2-4- Le travail indépendant dans la branche sport en Europe.

La proportion de travailleurs indépendants dans la branche sport (tableau 10), légèrement supérieure à la moyenne de l'emploi en Europe en 1990, a tendance à diminuer. La Belgique, les Pays-Bas, l'Italie et la Suède semblent présenter une situation différente des autres pays.

Tableau 10 : Les travailleurs indépendants dans la branche sport dans les pays de l'Union Européenne.

<i>Pays</i>	<i>Travailleurs indépendants 1990</i>		<i>Travailleurs indépendants 1998</i>	
	<i>Eff.</i>	<i>%</i>	<i>Eff.</i>	<i>%</i>
<i>France</i>	/	/	13200	14,0
<i>Royaume-Uni</i>	/	/	27000	12,2
<i>Espagne</i>	2400	8,5	9700	17,2
<i>Italie</i>	15400	31,6	/	
<i>Belgique</i>	1392	15,1	3617	24,9
<i>Autriche</i>	1500	16,0	1200	15,4
<i>Portugal</i>	700	7,3	900	6,3
<i>Pays Bas</i>	4000	22,2	4000	16,7
<i>Finlande*</i>	800	10,6	1200	17,2
<i>Suède*</i>	/	/	4500	17,7
<i>Allemagne**</i>	/	/	18700	19,7%
<i>Moyenne européenne sport</i>	26192 / 130646	20,0 %	84017 / 560 546	15,0 %
MOYENNE EUROPEENNE (% de l'emploi total)	15,3		15,0	

* % de l'emploi dans les activités récréatives, culturelles et sportives

** Allemagne de l'Ouest seulement

Le travail indépendant paraît être au début des années 90 une modalité particulièrement bien développée dans la branche sport. Il semble que cette modalité recule pour se rapprocher de la moyenne européenne toutes branches confondues. Nous sommes toutefois prudents dans la mesure où nous n'avons pas de données pour le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne en 1990.

II-2-5- Bénévoles et professionnels

Les relations entre le travail bénévole et le travail rémunéré dans le secteur sportif sont souvent problématiques. La difficulté réelle qui existe pour mesurer l'apport du travail bénévole, rend délicates les analyses qui viseraient à évaluer le nombre d'emplois potentiels qu'il représente. Ce type d'analyses pourraient, par ailleurs, s'avérer dangereuses pour le secteur associatif qui s'est développé et continue à vivre grâce au bénévolat. De nombreuses études qui ont été menées sur ce thème on peut dégager quelques idées intéressantes. En ce qui concerne le bénévolat, on peut distinguer 3 grands groupes de pays (Halba, Le Net, 1997) :

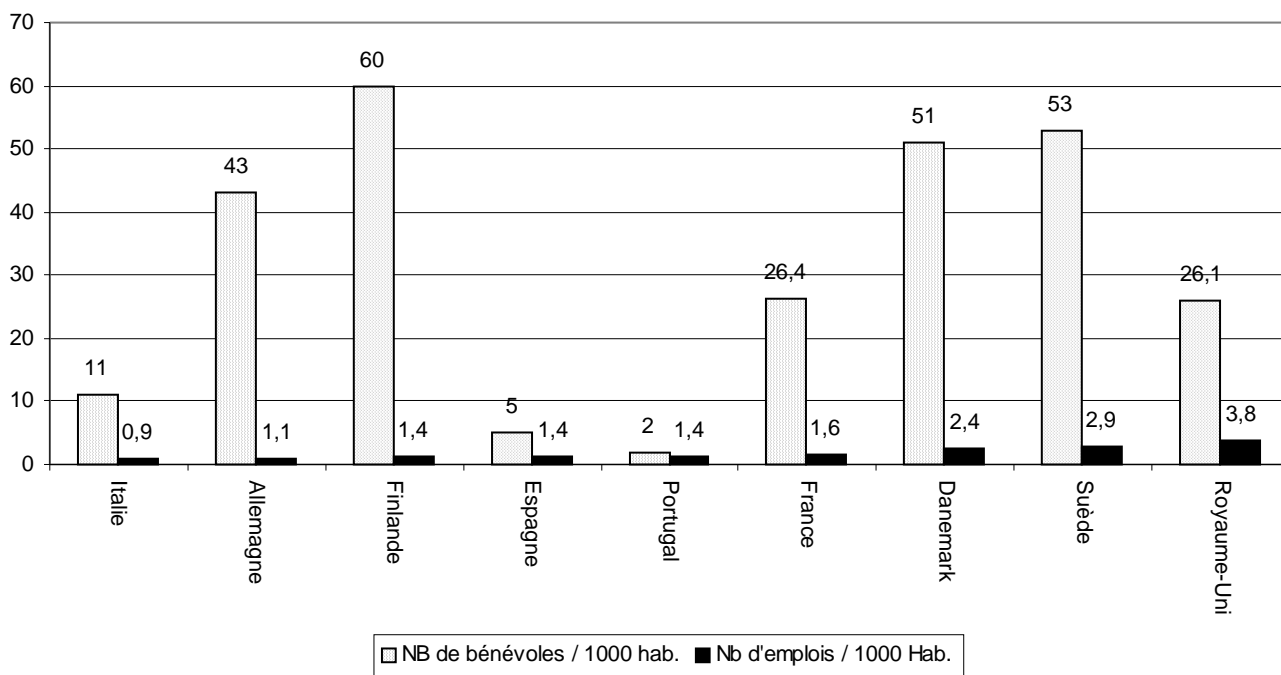
- les pays à important bénévolat sportif (pays scandinaves et Suisse)

- les pays à bénévolat sportif intermédiaire (Allemagne, Belgique, France et Italie)
- les pays à bénévolat sportif faible (Espagne, Royaume-Uni, Portugal).

En comparant les données existantes sur le bénévolat et celles que nous avons recueillies sur l'emploi, il s'agit de se demander si on peut repérer des rapports de concurrence ou de complémentarité entre bénévolat sportif et emploi. La figure 4 montre qu'aucune règle précise ne semble possible à dégager :

- les pays à fort bénévolat sportif font également partie des pays où l'emploi est le plus développé (Suède, Danemark) ;
- ceci n'est pas toujours vrai (Finlande, Allemagne) ;
- inversement des pays à faible bénévolat ne sont pas nécessairement particulièrement bien pourvus en emplois (Espagne, Portugal)

Fig. 4 EMPLOI ET BENEVOLAT DANS LA BRANCHE SPORT



II-2-6- Autres caractéristiques de l'emploi sportif.

- ◆ **La saisonnalité des activités** est également une dimension très importante dans la structure de l'emploi sportif, en particulier lorsqu'il est lié à des activités touristiques. Nous ne disposons pas de données pour analyser cette dimension.
- ◆ Certaines professions du sport correspondent à **une durée de carrière brève** (c'est le cas en particulier pour 30 à 40 000 sportifs professionnels). Ici encore aucune donnée n'est disponible pour mesurer la durée des carrières dans les emplois sportifs.

II-2-7- Données complémentaires sur la branche

A partir des informations complémentaires disponibles dans chacun des pays, on peut estimer de façon plus fine la structure de l'emploi à l'intérieur de la branche sport.

- ◆ **Le sport professionnel ou sport spectacle.**

La forte croissance de ce secteur ne correspond pas pour autant à une augmentation du nombre des emplois comparables. Elle correspond plutôt à une augmentation de la masse salariale, particulièrement de la part réservée aux vedettes sportives. Parmi les sport professionnels, le football occupe une place privilégiée. Il représente à lui tout seul près de la moitié des emplois du sport professionnel, joueurs et membres de l'encadrement que l'on peut estimer à **50.000** personnes environ dont 15.000 à 20.000 sportifs professionnels.

- ◆ **le "sport de compétition"**

Même s'il est difficile d'évaluer la part exacte du sport de compétition dans l'ensemble des activités développée par les clubs sportifs, on peut estimer à **150.000** environ le nombre d'emplois qu'il génère, sans compter les millions de bénévoles qu'il mobilise.

- ◆ **le " sport loisirs "**

On peut estimer à environ **500.000** personnes en activité principale le nombre d'emplois correspondant aux loisirs sportifs dans l'Union Européenne.

- ◆ **le "sport adapté"**

On évalue à environ **50 à 100.000** le nombre de personnes travaillant dans le sport adapté, principalement dans des associations ou des services publics. Ils ne figurent pratiquement pas dans le décompte de la branche.

II-2-8- Données complémentaires sur la filière sport

Etant donné la faiblesse des statistiques officielles concernant la "filière sport", nous sommes seulement en mesure ici de présenter des estimations fondées sur des analyses ou études nationales qui ne relèvent pas toujours des mêmes définitions (tableau 11).

Tableau 11 : Estimations des effectifs employés dans la filière sport en Europe

les entreprises spécialisées dans la construction d'installations sportives, stades, gymnases, piscines, terrains de golf...	50 000
les fabricant d'équipements et d'articles de sport et les entreprises de distribution	200 000
les médias spécialisées	30 000
le secteur de l'éducation et de la formation (y compris Education Physique)	400 000 (dont E.P.)
l'administration publique du sport (Etat ou Collectivités Territoriales)	200 000
le secteur de la santé et de ses "entreprises" spécialisées dans le sport.	10 000

En intégrant d'autres sous-ensembles (transports spécialisés, alimentation, spécifique, ...), cela devrait représenter près d'un million de personnes qui sont dépendantes du phénomène sportif ou qui contribuent à son développement. Si on ajoute les 700 000 personnes environ qui sont recensées dans la branche sport, cela nous donne une estimation de 1,5 à 2 millions de personnes travaillant pour le sport en Europe.

II-3- L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LES PROFESSIONS.

II-3-1- Définitions : le sport en tant que profession.

Parler de "professions du sport" ou "en relation avec le sport" consiste à mettre en évidence la partie "organisée" des forces de travail utilisées pour mettre en oeuvre l'activité sportive (Camy, Le Roux, 1998). Le travail humain nécessaire aux activités sportives est inégalement reconnu en terme de compétences spécifiques, de fonctions particulières, jusqu'à l'identification de véritables "corps de métiers". En règle générale, on considère qu'une "profession" existe lorsqu'elle dispose d'une reconnaissance sociale passant par des critères comme : l'existence d'une organisation professionnelle propre (syndicat ou organisation professionnelle) ; l'existence d'une ou plusieurs formation(s) spécifique(s) ; l'existence d'une forme de reconnaissance légale (titre officiel, convention collective la mentionnant, etc....).

Dans le domaine du sport on trouve à côté de corps constitués de longue date (guides de haute montagne, moniteurs de ski, professeurs de golf, etc...), d'autres corps en cours de construction (entraîneurs par exemple). D'autre part, même pour les corps professionnels les mieux établis, les conditions nationales ou locales de construction et de reconnaissance des compétences varient très largement. Les identités professionnelles de ces "corps" sont le produit des conditions historiques souvent différentes dans lesquelles se sont établies les services qui les caractérisent. Les compétences revendiquées ou les savoir-faire reconnus en sont, par conséquent, directement dépendants. On peut prendre l'exemple des sauveteurs français devenus "maîtres nageurs sauveteurs", c'est-à-dire associant de façon indissoluble les compétences d'enseignement, de surveillance et de sauvetage, à la différence de la plupart de leurs homologues européens. De même, la conception du métier de guide de haute montagne tel qu'il est pratiqué dans les compagnies alpines et pyrénéennes, diffère de la conception beaucoup plus dépendante d'un itinéraire exclusif, qu'on trouve dans certains pays d'Afrique du nord ou d'Amérique du nord.

Ainsi, face à la diversification de la pratique et de la consommation sportive de ces dernières années, on peut considérer que le champ professionnel lié au sport s'est considérablement étendu. Il reste vrai que la part de la compétence sportive nécessaire à l'exercice de ces métiers est très variable selon le secteur d'activité. Par exemple, il est clair

que les industriels et constructeurs ne privilégient la compétence sportive que pour des emplois à dominante commerciale.

De même que pour les activités sport, nous proposons de présenter ici le choix fait par l'Observatoire Européen de l'Emploi Sportif.

- ◆ Respectant les principes de la nomenclature internationale des professions (CITP 88, Bureau International du travail)¹⁴, la catégorie des **professions du sport** comprend toutes les personnes qui exercent une activité sportive contre rémunération (sportifs professionnels) et celles qui encadrent directement cette activité. Dans cette classification, le "groupe de base" 3475, intitulé "Athlètes, sportifs et assimilés" appartient au "grand groupe" des professions intermédiaires. La connaissance pratique et théorique des sports et de leur mise en oeuvre constitue la compétence essentielle des "professions du sport" appartenant à ce groupe. Il recouvre en fait cinq grands types de fonctions¹⁵ :
 - ◆ les "**sportifs professionnels**", présents dans un nombre limité de sports et en général tributaires des spectacles qui les font vivre ;
 - ◆ les "**officiels du sport**" c'est-à-dire tous ceux, arbitres, juges, chronométreurs, qui surveillent d'une façon directe le déroulement des compétitions sportives ;
 - ◆ les "**animateurs sportifs**" qui utilisent le sport comme moyen de mise en activité collective de publics spécifiques (personnes âgées, handicapés, jeunes, etc...) ;
 - ◆ les "**moniteurs de sport**" qui enseignent une ou plusieurs activités sportives particulières à des publics qui les découvrent ou souhaitent se perfectionner ;
 - ◆ les "**entraîneurs sportifs**" chargés de préparer et d'accompagner la production systématique de performance dans un sport donné.

- ◆ Il existe également toute une gamme de professions qui, bien qu'appartenant à d'autres grandes familles professionnelles, requièrent des compétences approfondies et spécifiques en matière de sport. L'OEES a essayé de donner, comme pour les activités en relation avec le sport, une liste la plus exhaustive possible de ces professionnels qui, pour être identifiés comme "**profession en relation avec le sport**" doivent présenter

¹⁴Classification Internationale Type des Professions / International Classification of Occupations (I.S.C.O. 88, International Labour Office)

¹⁵selon la proposition de l'O.E.E.S. se référer à LE ROUX N., CAMY J. (1997), *Nomenclature Européenne des Professions du Sport et en Relation avec le Sport*, Edition du R.E.I.S.S. / O.E.P.S., Barcelone, 90 p.
Réseau Européen des Instituts de Sciences du Sport - Observatoire Européen de l'Emploi Sportif. Sept. 1999

quelques éléments d'institutionnalisation (syndicats professionnels, formations spécifiques, dénominations reconnues...).

Classés selon l'ordre de la CITP 88, sont recensés :

- ◆ **des dirigeants / managers** professionnels d'organisations sportives ou en relation avec le sport ;
 - ◆ **des médecins du sport** ;
 - ◆ **des professeurs d'éducation physique et sportive** en milieu scolaire ;
 - ◆ **des journalistes sportifs** et autres spécialistes de la communication par / sur le sport ;
 - ◆ **des kinésithérapeutes spécialisés** dans les sport ;
 - ◆ **des agents ou promoteurs d'événements ou de sportifs professionnels** ;
 - ◆ **des vendeurs d'articles de sport** ;
 - ◆ **des gardiens d'installations sportives** et autres personnels d'accueil ;
 - ◆ **des ouvriers d'entretien** d'installations sportives.
- ◆ Enfin, les deux catégories de professionnels que nous venons de décrire ne sont pas les seules présentes au sein du secteur et de la filière sport. Un nombre important de personnes qui y travaillent relèvent **d'autres catégories de professions qui ne sont pas spécifiques** (ou spécifiées) par leur entreprise d'appartenance. D'autre part, certains professionnels du sport travaillent en dehors du secteur sport (en France près de la moitié d'entre eux travaillent dans l'administration publique).

II-3-2- Dénombrer les professionnels du sport et les professionnels en relation avec le sport : difficultés.

Les directives européennes relatives à la libre circulation des professionnels, conçoivent une profession comme telle dès lors qu'elle s'exerce contre rémunération. Cette conception juridique semble très simple et pourrait régler nos problèmes de définition et surtout de mesure..

Cependant dans le domaine du sport son application n'est pas aisée. En effet, il n'est pas rare de rencontrer des individus exerçant plusieurs activités, rémunérées ou non, en relation parfois avec plusieurs employeurs. Il devient alors difficile de considérer quelle est l'activité principale exercée par cette personne, car les critères à prendre en compte sont divers. Par exemple, faut-il tenir compte du temps consacré à telle ou telle activité ou de la

rémunération perçue ? Ces deux critères peuvent ne pas refléter la réalité des situations. En effet, il peut arriver qu'une activité conçue comme "complémentaire" par un individu s'avère être la source principale de ses revenus ou encore l'activité lui prenant le plus de temps même si elle ne constitue pas son "métier" à proprement parler.

Ces éléments mettent en évidence un des problèmes auquel nous nous trouvons confrontés dès que nous parlons de métiers du sport, à savoir celui de la nature du travail mis en oeuvre dans un secteur tout à fait atypique. Il a parfois été question d'analyser les évolutions de l'emploi dans le secteur sport en le confrontant aux tendances lourdes constatées dans l'emploi en général, et notamment de placer l'évolution de ces professions dans un mouvement général connu de précarisation et de flexibilisation de la main d'oeuvre. Or, à la manière des professions du spectacle, on peut sans doute considérer qu'une partie de l'emploi dans le secteur du sport comporte, et ce, de par la nature même du service qui est demandé, une grande partie d'emplois "précaires" ou instables (saisonnier notamment) qui ne sauraient être analysés en se référant au modèle de l'emploi salarié dominant.

Le domaine du sport offre une telle diversité dans les formes d'emploi qui y sont présentes, que l'estimation rigoureuse qui consisterait à tenir compte de sa spécificité est extrêmement complexe : en effet, une analyse de l'emploi dans le secteur du sport ne peut ignorer l'importance du "travail militant" (les bénévoles) ; d'autre part, au sein du sous-ensemble "travail rémunéré" la coexistence de salariés des administrations ou des entreprises et des travailleurs indépendants soulève la question d'une distinction entre des marchés du travail ne fonctionnant pas selon les mêmes règles. Enfin, une forme de travail à ne pas négliger : le travail "dissimulé" ou "travail au noir" qui est *a priori* particulièrement développé dans le secteur du sport. Par définition non comptabilisé dans les statistiques, il serait toutefois dommageable de l'ignorer si l'on considère que cette forme de travail peut être aussi une concurrence à l'emploi salarié, et surtout que sa présence témoigne d'une part de l'activité globale engendrée par le secteur et d'autre part de certains dysfonctionnements dans l'allocation du travail. Les tentatives de "quantification" des professionnels du sport et en relation avec le sport sont toujours confrontés à des problèmes de prise en compte de "cas limites", en marge des statistiques officielles.

Tous ces éléments montrent à quel point, il peut être complexe d'effectuer un recensement des professionnels dans le domaine du sport, d'autant plus lorsque ce recensement doit se situer au niveau européen où les cultures nationales ont abouti à la construction d'identités professionnelles différentes d'un pays à l'autre. Nous avons toutefois procédé, d'après les données disponibles dans quelques pays (enquêtes sous-sectorielles, *Réseau Européen des Instituts de Sciences du Sport - Observatoire Européen de l'Emploi Sportif. Sept. 1999*

nationales ou régionales), à une estimation du nombre de personnes dans chacune des catégories de métiers que nous avons listés.

II-3-3- Estimations européennes par Métiers :

PROFESSIONS DU SPORT	
"sportifs professionnels"	15 à 20 000
"officiels du sport"	1000
"animateurs sportifs"	50000
"moniteurs de sport"	350000
"entraîneurs sportifs"	50000
PROFESSIONS EN RELATION AVEC LE SPORT	
dirigeants / managers professionnels d'organisations sportives ou en relation avec le sport	50000
médecins du sport	5000
professeurs d'éducation physique et sportive en milieu scolaire	300000
journalistes sportifs et autres spécialistes de la communication par / sur le sport	20000
kinésithérapeutes spécialisés dans les sport	3000
agents ou promoteurs d'événements ou de sportifs professionnels	5000
vendeurs d'articles de sport	50000
gardiens d'installations sportives et autres personnels d'accueil	150000
ouvriers d'entretien d'installations sportives.	150000

II-3-4 la structure professionnelle de la branche sport en Europe.

Il est intéressant de comparer dans les différents pays de l'Union, la part de l'emploi occupée dans la branche sport par des professions dites "managériales", "techniques" ou "d'accompagnement du service (accueil, entretien...). Une première comparaison effectuée entre la France et le Royaume-Uni a montré que la structure professionnelle de la branche révélait au delà de formes d'organisation du travail différentes, les choix institutionnels qui sont fait dans chacun des deux pays. A savoir, pour la France une concentration des emplois dans la catégorie des techniciens sportifs traduit le système de formation français qui s'est traditionnellement concentré sur les compétences techniques (formation aux Brevets d'Etat) alors que la présence de managers en nombre plus élevé au Royaume-Uni pouvait être le signe d'une professionnalisation globale de la branche plus précoce dans ce pays (tableau

12). Cette analyse prolongée sur les pays pour lesquels nous disposons de données permet de constater la faible part occupée par les fonctions managériales dans l'emploi de la branche sport (moins de 10 %).

Tableau 12 : Structure professionnelle de la branche sport en Europe.

<i>Pays</i>	<i>Managers</i>	<i>Autres</i>	
		<i>Techniciens, prof.</i>	<i>Employés, ouvriers</i>
<i>Royaume-Uni</i>	21,3	20,4	58,3
<i>France</i>	13,7	39,5	46,8
<i>Pays Bas</i>	12,5	37,5	45,8
<i>Belgique</i>	9,8	52,1	38,1
<i>Finlande</i>	7,9	11,6	80,5
<i>Portugal</i>	5,6	35,0	59,4

II-4- LES POLITIQUES D'EMPLOI SPORTIF

II-4-1- Les dispositifs de formation aux professions du sport.

Dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne, on recense quatre types d'opérateurs dans la formation aux professions du sport avec une importance différente donnée à chacun d'entre eux selon les pays :

- ◆ Les universités, ou plus largement les établissements d'enseignement supérieur, ont été longtemps (et restent encore dans certains pays) peu intéressés par un renforcement de la relation formation - emploi. Cela se traduit par un taux parfois très faible de diplômés travaillant dans le secteur d sport et de l'éducation physique (comme en Belgique, par exemple) voire même un taux de chômage important chez ces diplômés (comme dans le sud de l'Italie, par exemple). Nous constatons parfois également une certaine méfiance des employeurs du secteur du sport vis-à-vis de ces diplômés dont les qualifications sont à la fois perçues comme trop élevées et inadaptées pour les emplois offerts.
- ◆ Les organisations sportives (fédérations, confédérations, comités olympiques...) proposent presque partout des formations aux métiers du sport, essentiellement orientées vers l'animation ou l'entraînement. En dehors de quelques pays comme l'Italie ou l'Allemagne, les dispositifs existants ont souvent des capacités limitées et essentiellement orientées vers la formation de bénévoles.
- ◆ Les ministères des sports (ou les services qui en tiennent lieu) proposent eux aussi des formations destinées aux futurs professionnels du sport. Selon les pays, il s'agit de formations dont le rôle est essentiel vis-à-vis du marché du travail (comme en France) ou relativement marginal.
- ◆ Nous classerons enfin dans une dernière catégorie les dispositifs de formation dépendant des organisations professionnelles, associations de métiers, organismes destinés à couvrir les besoins d'une branche professionnelle et qui agissent en règle générale avec une reconnaissance des pouvoirs publics (ex de SPRITO au Royaume-Uni).

Sans pouvoir présenter des données parfaitement fiables¹⁶, les informations dont nous disposons sur l'insertion des diplômés montrent que l'ajustement entre la formation et l'emploi

¹⁶ enquête en cours dans 5 pays (Italie, France, Royaume-Uni, Allemagne, Belgique)

constitue un maillon très faible de la chaîne de l'emploi sportif dans la quasi totalité des pays européens.

Ce phénomène tient à la fois à un désajustement des contenus de formation par rapport aux compétences professionnelles attendues et à une inadaptation des modalités de formation aux conditions d'accès à l'emploi dans un univers de très petites entreprises. Les recherches conduites dans ce domaine dans plusieurs pays européens montrent, en effet, que l'accès à l'emploi stable dans un tel type d'entreprise passe par un processus long d'intégration à la "culture" spécifique et aux relations qui s'y développent. Seules des formations en alternance peuvent répondre à cet objectif.

II-4-2- L'accès à l'emploi sportif

La façon dont la Communauté Européenne a défini les "professions réglementées"¹⁷ conduit à considérer que les "professions du sport", tout au moins celles qui concernent l'encadrement des pratiques sportives (enseignement, entraînement, animation), sont en partie réglementées au sein des pays de l'Union Européenne.

- ◆ Certains pays ont choisi pour partie ou totalité de ces professions de les réglementer en utilisant des dispositions législatives, réglementaires ou administratives. La France constitue un cas exemplaire puisqu'elle réglemente l'ensemble des activités d'encadrement exercées professionnellement et elle impose dans ce cas un diplôme délivré ou reconnu par l'Etat (en l'occurrence le Ministère de la Jeunesse et des Sports). Mais, d'autres pays européens réglementent aussi par la loi, l'accès à certaines professions. C'est le cas par exemple pour les entraîneurs et bientôt pour les managers en Grèce.
- ◆ Dans la majorité des pays ce ne sont pas des textes de loi qui réglementent directement les conditions d'accès aux professions du sport, mais ce sont les "corps de métiers" ou les organismes employeurs. On peut illustrer cette situation en prenant l'exemple des moniteurs de ski dans certaines régions du nord de l'Italie.
- ◆ Si l'on tente de faire un bilan global, la majorité des professions du sport ne sont pas à proprement parler réglementées. Cependant des normes sont appliquées, des titres

¹⁷ directive CEE 89/48 et directive CEE 92/51

Réseau Européen des Instituts de Sciences du Sport - Observatoire Européen de l'Emploi Sportif. Sept. 1999

délivrés qui aboutissent à un contrôle de fait de l'accès aux professions du sport. Même si l'Italie ne réglemente pas l'accès à la profession d'entraîneur, il est difficile d'exercer une telle activité sans un diplôme délivré par la fédération correspondante. A l'inverse, on peut constater que même dans les pays où la réglementation s'applique, une proportion importante de professionnels ne satisfait pas aux obligations légales (cas de la France - Etude INSEP. M. Leblanc)

II-4-3- Les modalités de reconnaissance des qualifications

La question de la définition des qualifications professionnelle et de leur reconnaissance pose à la fois le problème des acteurs légitimes intervenant sur le sujet et des contenus proposés.

Dans la quasi totalité des pays de l'Union Européenne, la définition et la reconnaissance des qualifications professionnelles relève des partenaires sociaux dans un processus initié, accompagné et / ou validé par le Ministère du Travail et de l'Emploi. La situation dans le secteur du sport est plus complexe dans la mesure où très peu de pays connaissent un partenariat social effectif dans ce secteur.

Ce sont donc souvent des administrations publiques, des organismes privés ou des "corps de métiers" qui ont tenté de définir nationalement ou internationalement les qualifications requises (cas des professions réglementées) ou souhaitées. On peut illustrer cette démarche par la production d'une plate-forme européenne des guides par exemple, travail qui constitue une référence commune pour tous les états de l'arc alpin. De la même manière "la structure de qualifications en cinq niveaux des entraîneurs" élaborée au sein du REISS a inspiré les réformes des formations dans plusieurs pays de l'Union Européenne.

Nous voyons néanmoins que la tendance à faire entrer les qualifications relatives aux métiers du sport dans le "droit commun" des qualifications professionnelles se développe. Le travail réalisé au Royaume-Uni dans le cadre des NVQs/SVQs est de ce point de vue tout à fait exemplaire.

En matière de contenu nous soulignerons que la tendance est à l'utilisation du concept de compétences et à une analyse partant des situations professionnelles et des savoirs/savoir-faire à mobiliser pour définir les qualifications. Le diplôme apparaît comme une résultante de la démarche ainsi définie. Les travaux conduits au Royaume-Uni, en Irlande, en France et aux Pays Bas s'inscrivent dans cette perspective.

II-4-4- Les politiques d'aide au développement de l'emploi sportif.

Depuis plusieurs années des politiques volontaristes pour favoriser l'emploi ont été mises en oeuvre dans les pays de l'Union Européenne. Le sport comme d'autres secteurs de services collectifs à la personne sont considérés comme une source de nouveaux emplois. Sans prétendre faire un inventaire exhaustif nous allons examiner quelques initiatives prises aux niveaux régionaux et nationaux.

Nous partirons des orientations données au Conseil Européen de Luxembourg en 1995 pour classer ces initiatives.

1- Employabilité :

- ◆ La prévention du chômage des jeunes et du chômage de longue durée s'applique dans le secteur sportif dans plusieurs pays de l'Union Européenne. Nous retiendrons en particulier le programme Finlandais "le sport donne du travail et de la qualité de vie" qui s'adresse à des jeunes ou à des chômeurs de longue durée et leur propose une prise en charge de 12 mois maximum. Le programme français "d'emplois jeunes" est très largement utilisé dans le secteur sportif associatif. A partir d'un projet de développement présenté par l'association ou le service public, il s'agit d'offrir un contrat de 5 ans, financé à 80 % par l'Etat sur la base du salaire minimum garanti, à des jeunes de moins de 25 ans en recherche d'emploi.
- ◆ Le passage de politiques passives à des politiques actives de l'emploi constitue une autre dimension, moins présente de façon spécifique dans le secteur du sport. Cependant l'idée largement répandue selon laquelle le sport serait un lieu de "resocialisation" pour des personnes en rupture devrait permettre d'envisager de l'utiliser comme un moyen de faciliter le passage d'une situation d'assistance à une situation d'activité.
- ◆ Faciliter la transition entre l'école et le travail : nous avons évoqué plus haut le retard quasi général du secteur sportif dans ce domaine. Signalons néanmoins que les formations en alternance et l'apprentissage se développent de plus en plus et apparaissent même comme les éléments clefs de la formation (par exemple, en France).

- ◆ Promouvoir un partenariat pour la formation continue : ici aussi le secteur sport n'est pas particulièrement en avance. Signalons le dispositif mis en place au Royaume-Uni et en Irlande s'appuyant sur des unités capitalisables et négociées par les partenaires sociaux (NVQs/SVQs / SPRITO)

2- *Entrepreneuriat* :

- ◆ Promouvoir le travail indépendant : celui-ci est largement présent dans le secteur sport (voir partie II). Nous n'avons pas trouvé trace de programmes développés avec une certaine ampleur dans ce domaine.
- ◆ Explorer le potentiel de création d'emploi dans les nouveaux services, l'économie sociale et au niveau local. Le sport est inscrit dans le programme ILDE et quelques initiatives locales, en nombre réduit, sont menées dans cette perspective. Signalons également dans ce registre le dispositif "profession sport" (France) qui permet de grouper des offres de travail émanant de plusieurs structures pour constituer un emploi à temps plein.
- ◆ Faire évoluer les charges sociales vers un système plus favorable à l'emploi. Plusieurs pays de l'Union Européenne ont développé des programmes exonérant de charges sociales (ou réduisant celles-ci) les salariés du secteur sportif associatif (à la condition que les sommes versées ne dépassent pas un certain seuil). Il s'agit aussi de faire sortir de la clandestinité des pratiques très nombreuses de "travail au noir" (France, par exemple).

3- *Adaptabilité* :

- ◆ Nous avons déjà dit plus haut que c'est probablement dans ce domaine que le secteur sportif est le plus en retard parce que le sport n'est pas une activité économique comme une autre. Cependant on assiste à des avancées très sérieuses pour la construction de relations entre partenaires sociaux, selon les traditions propres à chaque pays (approches donnant plus ou moins d'importance aux accords de branche ou aux accords d'entreprise. Les pays Bas et le Royaume-Uni disposent d'un cadre déjà mis en place. En France se négocie une convention collective pour la branche sport.

- ◆ Moderniser la législation du travail : rien n'est à signaler dans ce domaine. La mise en place d'un partenariat social sera sans doute l'occasion de négocier des accords tenant compte des conditions particulières du travail dans le secteur du sport. En particulier tout ce qui concerne la durée maximale du travail par semaine, le travail le dimanche, le temps partiel devrait être pris en compte dans le respect des intérêts des salariés et de celui des entrepreneurs.
- ◆ Le renforcement de la formation en entreprise : ce domaine est aussi pauvre en initiatives par rapport à d'autres branches. Cela tient surtout à la très petite taille des entreprises du secteur. L'évolution très rapide des activités et des compétences requises crée pourtant un important besoin dans ce domaine et des initiatives publiques ou privées destinées à faciliter l'accès à la formation continue des salariés et des bénévoles devraient être prises.

4- Egalité des chances :

- ◆ Réduire les écarts entre les hommes et les femmes : nous avons vu que la part de l'emploi féminin par rapport à l'emploi masculin est supérieure à ce que l'on observe dans l'ensemble des autres branches dans les pays de l'Union Européenne. Cependant des écarts importants existent entre pays du sud et pays du nord de l'Europe. C'est plutôt parmi les bénévoles et plus encore parmi les dirigeants du mouvement sportif que le retard est le plus important.
- ◆ Réconcilier vie familiale et vie professionnelle : rien de spécifique n'a été fait dans le secteur du sport pour traiter cette question. On peut penser ici aussi que le développement d'un partenariat social permettra sa prise en compte.
- ◆ Faciliter le retour à la vie active : c'est peut être dans ce cadre que l'on pourrait poser le problème de la reconversion professionnelle des sportifs de haut niveau. Dans ce domaine les initiatives prises par les pays de l'Union Européenne ne sont pas à la mesure du problème posé, en particulier pour tous ceux qui n'ont pas atteint une notoriété importante tout en étant mobilisés à plein temps par leurs pratiques.

- ◆ Promouvoir l'intégration des personnes porteuses de handicap : nous ne disposons pas de données permettant de situer le taux de personnes handicapées travaillant dans le secteur du sport, ni sur les mesures prises dans les pays de l'Union Européenne pour prendre en charge ce problème. Si une attention croissante se porte sur la pratique sportive des handicapés, leur intégration professionnelle parait marginale.

III- LES CONFIGURATIONS NATIONALES

Les premiers travaux effectués à un niveau européen, qui ont tenté de regrouper les pays en fonction de cas "typiques", se sont concentrés sur deux aspects : (i) les modèles de législation sportive (ii) les modèles de financement du sport. Ces modèles opposent bien souvent les pays à partir d'un axe simple : celui du degré d'implication de l'Etat plus ou moins développé selon les pays. La frontière dessinée est alors celle qui séparerait les pays du nord de l'Europe à tendance libérale et ceux du sud à tendance interventionniste. En ce qui nous concerne il apparaît nécessaire de préciser ces modèles en tenant compte d'une autre dimension : celle de l'équilibre varié existant entre les pôles associatifs, marchands et publics de l'offre de services sportifs.

III-1- RAPPELS SUR LES MODÈLES SPORTIFS EUROPÉENS

III-1-1- Sur le plan législatif

Dans tous les pays occidentaux, le sport est né et s'est développé grâce au mouvement sportif, à la liberté d'association et au bénévolat, la plupart du temps en marge des gouvernements. C'est le mouvement sportif qui en a fait émerger l'importance et les Etats ont commencé à s'y intéresser, de façon diversifiée (en fonction des conceptions différentes du rôle de l'Etat dans la vie de la collectivité), à partir de la fin de la deuxième guerre mondiale. Par conséquent, au niveau institutionnel également, le secteur sportif possède dans les différents pays d'Europe des caractéristiques communes, notamment le fait que "le mouvement sportif associatif reste sa composante fondamentale et son moteur essentiel", et qu'il "demeure largement régi et organisé selon des règles qui lui sont propres, définies en grande partie au niveau international et qui lui garantissent une large autonomie" (Miège, 1996). Une caractéristique commune aux différents pays est la coexistence partout de structures gouvernementales et non gouvernementales (Miège, 1993). C'est leurs rapports et l'influence ou le contrôle des unes sur les autres qui varient d'un pays à l'autre.

Pescante (1993) a montré qu'il existait différents modèles de législation sportive dans les pays de l'Union Européenne. Selon lui, deux modèles prédominent, même si ces deux

Réseau Européen des Instituts de Sciences du Sport - Observatoire Européen de l'Emploi Sportif. Sept. 1999

types d'organisation sont modérés dans la réalité et que les deux modèles ont des principes communs comme la reconnaissance de l'importance du bénévolat, de l'autonomie d'organisation du mouvement sportif, et celle de la nécessaire intervention de l'Etat dans le sport en raison de ses valeurs sociales et du rôle qu'il peut jouer dans le cadre scolaire :

- ◆ **le modèle libéral** où le sport est considéré comme l'expression de l'initiative, libre et autonome des citoyens. Sa promotion et son développement sont confiés au mouvement sportif, l'intervention de l'Etat ne s'exprime pas au travers de la législation mais par diverses formes d'encouragement sous la forme de contributions financières de l'Etat au mouvement sportif, d'offre d'infrastructures et de services (formation, recherche...) ou les deux, son rôle étant de créer les conditions matérielles à la pratique et d'aider le mouvement sportif. Par exemple, au Royaume Uni, en Suède, aux Pays Bas et en Norvège, il n'existe pas de loi-cadre sur le sport puisqu'il n'existe pas d'exigence de répartition des tâches entre l'Etat et le mouvement sportif. Les organismes au sommet du mouvement sportif s'appuient sur des règlements internationaux ou sur leurs propres règlements. Il existe toutefois certaines exceptions comme les lois récentes au Royaume Uni sur la sécurité des spectacles sportifs et le comportement des foules durant les matchs de foot, et en Suède, la loi sur le dopage ;
- ◆ **le modèle interventionniste** où le sport est considéré comme un service public. Sa promotion, son développement et parfois son contrôle sont pris en charge par l'Etat sous la forme d'un partenariat avec le mouvement sportif. Par exemple, en France, en Espagne et au Portugal, les lois sur le sport déterminent le cadre juridique de la pratique du sport au niveau national. En Grèce, au Portugal et en Espagne, le sport est reconnu dans la constitution comme un des droits des citoyens.

L'Italie constitue un modèle à part. L'Etat a, en effet, entièrement confié au CONI¹⁸ (Comité Olympique National Italien), en tant qu'organisme public, la tâche de promouvoir et de développer l'activité sportive.

Si l'organisation sportive des gouvernements est le reflet de l'ampleur de l'engagement de l'Etat en faveur du sport et aussi de son contrôle, le degré de

¹⁸ depuis la loi du 16 février 1942.

décentralisation administrative influence également les modèles de législation sportive. Peu de pays possèdent un Ministère des sports (France, Luxembourg ou Espagne où le Conseil Supérieur des Sports peut être assimilé à un ministère). Dans les autres pays, les affaires sportives sont gérées par d'autres ministères (éducation, affaires culturelles, environnement...). En général, la pratique sportive à grande diffusion sociale concerne les organismes décentralisés, le sport de haut niveau et les activités sportives nationales et internationales reviennent à l'Etat.

Mais, il existe des formes différentes de décentralisation. **En Allemagne**, par exemple, à configuration fédérale, les responsabilités législatives et administratives reviennent aux Länder. Chaque Land a son ministère, l'Etat fédéral se réserve le sport de haut niveau et le sport de performance pour les handicapés. **En Espagne**, les régions autonomes peuvent légiférer sur le sport ; chaque gouvernement régional a sa propre direction générale des sports ; l'Etat avec sa loi sur le sport délimite les domaines d'intervention et se réserve les activités sportives d'importance nationale et internationale, l'éducation, la santé, la législation commerciale. **En Belgique**, où sont reconnues trois communautés linguistiques autonomes, le sport est considéré comme une de leurs attributions exclusives ; chaque communauté a un ministre responsable des sports et les décrets émanant de chacune des communautés ont force de loi. **En Italie**, les régions ont des fonctions législatives pour la promotion du sport et des loisirs ; l'Etat exerce un rôle d'orientation et de coordination. Enfin, comme nous allons le voir, les pays qui composent **le Royaume Uni** disposent d'une large autonomie de décision et d'organisation, alors qu'**en France** on parle seulement de "déconcentration" avec l'organisation d'une structure territoriale subordonnée à l'organisme gouvernemental national (directions régionales et départementales de la Jeunesse et des Sports).

III-1-2 - Le modèle européen de financement du sport

D'une façon générale et commune aux différents pays d'Europe, la répartition des financements se fait de la façon suivante (Andreff et al., 1995) :

- les ménages (par leur consommation d'articles de sports, leurs adhésions à des clubs...) représentent la première source de financement du sport ;

- les collectivités territoriales¹⁹ représentent dans tous les pays la deuxième source de financement ;
- l'apport de l'Etat et des entreprises reste une source mineure dans le financement global du sport.

Même si globalement dans tous les pays étudiés (en 1990) on retient la tendance générale du financement privé (surtout imputable à la consommation sportive des ménages) à dépasser le financement public (effacement relatif de l'Etat mais implication forte des collectivités locales), la répartition des financements publics et privés est très diversifiée d'un pays à l'autre, et une analyse plus fine peut mettre en valeur des différences notables en fonction du degré de décentralisation. Une comparaison des sources de financements (Le Roux, Camy, 1995²⁰) nous amènent à distinguer (figure 5) :

1- des pays à financement public élevé :

- Danemark (39%) ;
- France (38%) ;
- Portugal (35 %) ;
- Belgique Française (33%) ;

Au sein desquels on peut distinguer :

- des pays à plus forte décentralisation des actions publiques :
 - Danemark (les collectivités locales représentent 84% du total des financements publics) ;
 - France (les collectivités interviennent pour plus de 76 % des financements publics)
- des pays à faible décentralisation :
 - Belgique Française (répartition des financements publics équilibrée)
 - Portugal (idem).

2- Des pays à financement privé élevé :

- Espagne (86%) ;
- Royaume Uni (84%) ;
- Italie (81%) ;

¹⁹ sauf en Italie en raison du poids des jeux (totocalcio et paris) dans l'apport de fonds au sport.

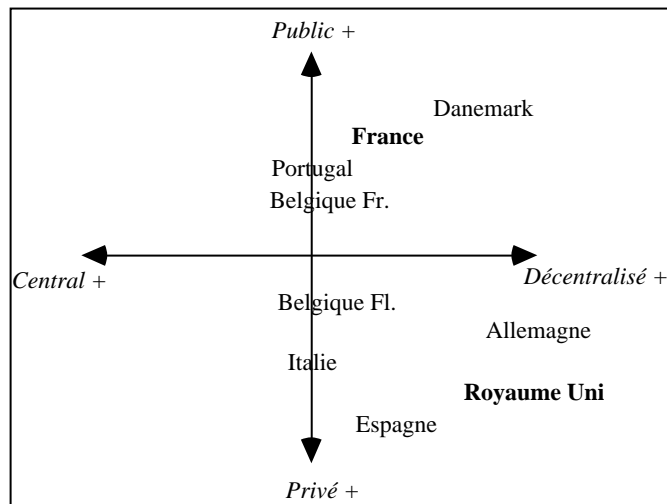
²⁰ sur la base des chiffres avancés par Andreff et al. (1995)

- Allemagne (73%) ;
- Belgique Flamande (70%) ;

Au sein desquels on peut distinguer :

- une forte décentralisation des financements publics :
 - Royaume Uni (95% des fonds publics viennent des collectivités locales) ;
 - Allemagne (98 %) ;
 - Espagne (76,2 %) ;
- une faible décentralisation
 - Belgique Flamande (répartition des financements publics équilibrée) ;
 - Italie (idem).

Fig. 5 : Sources des financements du sport et décentralisation administrative en Europe



III-2- CONFIGURATIONS NATIONALES ET EMPLOI.

Le sport moderne s'est construit, comme on l'a vu, autour d'une démarche associative donnant un statut particulier aux activités sportives dans un processus éducatif. Depuis la fin du XIXe siècle, le mouvement sportif associatif cohabite avec l'organisation de spectacles de professionnels et avec une pratique encadrée commercialement de loisirs sportifs (culture physique).

La progressive professionnalisation du sport depuis le début des années 60 accompagnant une augmentation massive de la pratique, une diversification des formes de pratiques et une intégration symbolique sous le vocable du sport d'un nombre croissant d'activités physiques, s'est faite autour de trois pôles qui ont un poids différent selon les pays européens :

- ◆ **Un pôle public**, représenté par les états et par les collectivités territoriales. Il s'agit moins ici de souligner la part des financements publics dans le financement du sport que d'observer la façon dont les pouvoirs publics envisagent leur rôle dans le développement du sport. Ils considèrent que le sport est une affaire publique qui doit être largement déterminée par les États (ou par ses substituts régionaux dans les pays à structure fédérale) , voire que l'état doit être directement associé à sa mise en oeuvre.

- ◆ **Un pôle marchand** qui s'est renforcé lors des vingt dernières années autour du sport spectacle d'un côté et des loisirs et du tourisme sportif de l'autre. Ce pôle s'est développé dans les interstices créés par la croissance très forte de ces deux domaines. Les incertitudes stratégiques du mouvement sportif associatif et des pouvoirs publics à leur égard ont facilité ce mouvement.

Le sport marchand dans sa forme spectaculaire s'est développée autour de quelques grands sports qui représentent à un seuls l'essentiel de l'activité (football, formule 1, basket-ball, cyclisme, tennis ...) il s'exprime de façon particulièrement vigoureuse dans les plus grandes pays européens. Dans sa version touristique et de loisirs, le sport marchand s'est développé surtout autour des activités aquatiques et nautiques, du fitness, des sports d'hiver, des activités de pleine nature."

- ◆ **Un pôle associatif** en évolution, c'est-à-dire s'adaptant de façon plus ou moins délibérée à plusieurs types de pressions s'exerçant sur lui :

- ◆ celle des membres dont le statut glisse de celui d'adhérents vers celui de consommateurs de plus en plus exigeants sur la qualité du service rendu, dans un contexte de concurrence accrue par le ralentissement de la croissance de la pratique.

- ◆ celle des autorités publiques, locales en particulier, qui rationalisent de plus en plus leur politique d'aide directe ou indirecte et imposent aux associations de justifier l'intérêt de ces aides pour satisfaire aux orientations politiques qui les légitiment.

Le rôle relatif joué par chacun de ces pôles dans le développement et la professionnalisation du sport influe sur les formes et les modalités de développement de l'emploi salarié (plus largement du travail rémunéré) dans les activités sportives. Bien entendu tout d'abord sur le volume relatif des emplois dans les sous-ensembles associatifs, commerciaux et publics, des activités sportives ou en relation avec le sport. Mais aussi sur les formes d'organisation du travail et sur les modalités d'évolution de ces formes : forme "bureaucratique" et évolution réglementée de façon centrale d'un côté ; forme soumise à l'idéologie associative et aux statuts relatifs donnés au travail salarié et au bénévolat d'un autre ; enfin forme soumise à un marché instable des produits et des services sportifs et aux modes d'organisation du travail qui lui sont associés dans de très petites entreprises (précarité ...) partiellement régulée par la mise en place d'un dialogue social.

Les quinze pays de l'union européenne ont eu des histoires propres et présentent aujourd'hui des systèmes sportifs où la place des trois pôles que nous venons d'évoquer s'équilibre de façon différente. Ajoutons que le processus de professionnalisation (entendue au sens anglo-saxon de rationalisation) qui est présent partout oblige à reconstruire en permanence cet équilibre.

L'enjeu dans la construction d'un modèle sportif européen nous paraît être un nouvel équilibre entre ces trois pôles et la capacité à maintenir ou pas une cohérence entre les types d'activités et de produits différents qui constituent aujourd'hui la nébuleuse sportive. Il nous semble qu'au cœur de cette question il y a la redéfinition du rôle du service public, celui des partenaires sociaux et de la spécificité sportive (exception sportive).

Affrontés à ce défi commun mais différemment organisés pour y faire face, les pays de l'union européenne pourrait être décrits en référence à des types idéaux dont ils se rapprochent plus ou moins.

- ◆ Un premier type que l'on pourrait qualifier de **"bureaucratique"**²¹ où le secteur public, en particulier les Etats jouent un rôle essentiel dans la définition et la mise en oeuvre de la politique sportive la France nous servira d'exemple pour illustrer cette configuration.
- ◆ Une seconde configuration pourraient être qualifiée **d'"entrepreneuriale"**²² c'est-à-dire que même si elle connaît un mouvement sportif associatif vigoureux et une participation publique non négligeable, c'est un processus de rationalisation et d'ajustement systématique à la demande qui structure l'offre. Cette demande n'est évidemment pas exclusivement, ni même principalement, marchande. Mais partout elle commande la reconstruction de l'offre. Le Royaume-Uni nous paraît illustrer parfaitement ce type.
- ◆ Enfin une troisième configuration que l'on appellera **"missionnaire"**²³ perdue en Allemagne avec une résistance forte d'un mouvement sportif associatif très profondément ancré dans la vie locale, qui connaît comme ailleurs une crise grave mais qui n'a laissé au marché qu'un espace d'expression relativement réduit et où la puissance publique, même si elle s' intéresse de plus en plus au sport, reste encore politiquement modeste. Cette configuration se traduit par un niveau d'emploi faible par rapport à la population.

Comme on peut le constater dans aucun de ces cas il n'y a de réponse laissant aux forces du marché un espace complètement ouvert. Mais la question essentielle est bien celle de la cohérence globale du système avec des effets centrifuge qui s'exercent dans les secteurs du sport spectacle, des loisirs et du tourisme sportif et, de façon moins aisément perceptible, dans un ensemble que nous avons appelé le sport auto-organisé. Il faut aussi évoquer les difficultés rencontrées par le mouvement sportif pour assurer la gouvernance du sport. Que ce mouvement soit représentée par le comité international olympique (ou son émanation européenne les comités olympiques européens) ou par les fédérations internationales (rassemblées dans les confédérations européennes) il semble rencontrer des problèmes insurmontables pour contrôler le sport professionnel désireux d'autonomie et ses profits, quand ils ne se transforment pas purement et simplement en organisateur de spectacle. Par ailleurs, son intérêt pour les sports loisirs et pour le tourisme sportif a toujours

²¹ Terminologie empruntée à H. Mintzberg. Le Management. Ed. Organizations, 1993.

²² idem

²³ idem

été limité, laissant ainsi le champ libre aux entrepreneurs privés. Comme toutes les organisations missionnaires il répète un message sans mesurer les changements à l'oeuvre. Les enjeux de la commercialisation du spectacle sportif, comme ceux de l'intégration européenne, ont été sous-estimés voire ignorés. Une démocratie parfois approximative et des dirigeants fragiles déstabilisent encore plus ce mouvement. Même dans les pays où la tradition n'est pas à l'interventionnisme des pouvoirs publics, ceux-ci se montrent de plus en plus présents pour prendre en charge des problèmes comme par celui du dopage.

Communauté de problèmes et diversités des conditions et des formes d'organisation pour y faire face, telle pourrait être résumée la situation du sport européen. C'est probablement de la même façon que l'on peut rendre compte de la situation de l'emploi dans le secteur du sport.

IV- INCERTITUDES ET SCENARIOS POUR L'EMPLOI

L'intérêt de la prospective au niveau européen tient à la sensibilité de l'emploi sportif aux politiques publiques qui ont des effets directs et indirects sur les formes et le volume de l'emploi. D'une part, le marché de l'emploi sportif est encadré par les pouvoirs publics dans bon nombre de pays européens. D'autre part, les pouvoirs publics peuvent inciter à la création de nouveaux services et donc d'emplois dans le secteur associatif. Enfin, la politique sportive générale (équipements, sport pour tous, haut-niveau...) produit un effet indirect sur la nature et le volume de l'offre d'emploi sportif.

Sans ignorer l'importance de la périphérie de l'emploi sportif (distribution, fabrication d'articles ou d'équipements sportifs...), il nous a semblé nécessaire, dans un premier essai de prospective, de se placer au coeur de l'emploi sportif, c'est-à-dire les services sportifs.

Après avoir sélectionné les incertitudes et enjeux majeurs qui pèsent sur le système du sport et de l'emploi sportif en Europe, nous proposons trois scénarios qui nous paraissent susceptibles de fixer les images du futur les plus "mobilisatrices" pour l'emploi.

IV-1- DES TENDANCES LOURDES AUX INCERTITUDES ET ENJEUX MAJEURS

Comprendre la dynamique de l'emploi sportif en Europe nécessite, dans un premier temps, de bien identifier les tendances lourdes qui pèsent sur l'évolution de ce système. Un regard rétrospectif permet en effet de repérer les grandes lignes de l'évolution actuelle. Mais l'analyse rétrospective de ces tendances ne constituent qu'une étape nécessaire mais non suffisante de la prospective.

Trois grands types de tendances sont à considérer ici :

- ◆ Le premier concerne l'évolution de la demande sportive qui influence directement à la fois le volume et les caractéristiques de l'emploi. En effet, dans une société fondée sur l'économie de marché, c'est la demande qui oriente les échanges. De son côté, l'offre dont la fonction centrale devient le marketing cherche à s'adapter aux tendances de la demande, voire à les anticiper grâce aux innovations (biens et

services). Dans ce contexte, l'orientation du marché par l'offre ne peut être que marginale.

- ◆ Le second est relatif à l'évolution de l'emploi lui-même et permet de déceler l'évolution des caractéristiques de l'emploi sportif, tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif.
- ◆ Le dernier renvoie à la régulation institutionnelle et politique de l'emploi sportifs et en particulier à l'articulation entre système de formation, réglementations et négociation collective qui joue un rôle majeur dans l'adéquation entre formation et emploi. Ainsi, la capacité du système à anticiper et à s'adapter à l'évolution des fonctions, compétences et tâches dans le secteur des services sportifs conditionne en grande partie le marché de l'emploi sportif et l'efficacité des organisations sportives.

IV-1-1- Les tendances lourdes relatives à la demande sportive

L'évolution des pratiques sportives depuis le début des années 1980 se caractérise à la fois par la complexification des formes de pratique et par la présence de tendances lourdes très largement ambivalentes. Cela signifie que le système des pratiques sportives est entré dans une phase de plus en plus turbulente et qu'il est de plus en plus animé par des tensions internes contradictoires qui rendent impossible toute évolution univoque.

1- Tendances quantitatives

Partout en Europe, on assiste à une stagnation, voire à une régression du taux de pratiques sportives licenciés.

D'un autre côté, même s'il est extrêmement difficile d'évaluer avec exactitude le nombre de pratiquants sportifs hors institutions, il semblerait que le sport auto-organisé (jogging, escalade urbaine, randonnées, basket-ball...) prenne une place de plus en plus centrale dans le système sportif. En France par exemple, sur les 75 % de français déclarant une activité sportive, seulement 20 % sont engagés dans la pratique licencié, et 8 % dans la compétition (Irlinger et al., 1985).

Cette évolution "en ciseaux" correspond à la montée de l'individualisme contemporain qui se traduit à la fois par le rejet des transcendants (qu'elles soient

religieuses, politiques, sportives...) et par la recherche d'un auto-gouvernement de soi, signe de l'épanouissement individuel.

Mais cela ne signifie pas la disparition du religieux, du politique, du sport... On assiste au contraire à une redéfinition des rapports au religieux, au politique, au sport... Cette évolution n'est pas non plus synonyme d'un repli sur soi et d'un primat de l'égoïsme sur l'altruisme, de l'isolement sur l'effervescence sociale et la sociabilité.

A ce stade de l'analyse, l'un des enjeux majeurs à moyen terme porte donc sur la capacité du système sportif à prendre en compte et à répondre à ces nouvelles formes de la pratique sportive qui constituent le moteur du système. Ceci, sans forcément abandonner le sport "traditionnel" qui a fait l'objet des politiques publiques jusqu'à présent. Pour le moment en tout cas, les états et les collectivités locales en Europe ne sont pas prêts à s'engager dans une telle voie et les initiatives allant dans ce sens ne sont que marginales. L'une des raisons qui expliquent cette situation tient aux manques de ces institutions en termes de compétences et d'outils pour répondre à de telles demandes. Une autre raison renvoie à la difficulté même d'identifier clairement les nouvelles attentes qui échappent à toute tentative de planification et de contractualisation du fait de la dimension aléatoire et éphémère et de l'absence d'interlocuteur institutionnalisé. Une troisième raison tient au fait que les représentations politiques des pratiques auto-organisées sont très largement négatives. Ainsi, les sports "hors institutions" produiraient des formes de sociabilité et de citoyenneté archaïques, inférieures à celles de la pratique en club, voire généreraient de l'anomie ou de la désorganisation sociale. Or, rien n'est moins sûr. Enfin, le sentiment de "perte de contrôle" des politiques publiques face à des "usagers-cibles" flous constitue sans doute une raison non négligeable.

Les conditions actuelles ne permettent pas de penser qu'on assistera à moyen terme à la prise en compte des pratiques sportives auto-organisées par le politique. Et les actions en faveur du "sport pour tous" restent trop orientées par une optique éducationnelle traditionnelle (le club) pour répondre convenablement aux nouvelles attentes.

2-Tendances qualitatives

◆ La première tendance qualitative permet d'expliquer en grande partie l'évolution "en ciseaux" évoquée ci-dessus. En effet, **la recherche de pratique "à faibles contraintes"** (Pociello, 1994) conduit directement au développement du sport en dehors du champ associatif ou fédéral.

◆ **Massification versus diversification.** La seconde tendance, intrinsèquement ambivalente, renvoie à l'interconnexion entre un processus de massification et un processus de diversification des pratiques sportives. D'un côté, l'accès à la pratique sportive, sans entrer dans un réel processus de démocratisation, tend à s'universaliser. De l'autre, cette massification, loin d'engendrer une uniformisation, se traduit par un éclatement et une segmentation croissante sous l'effet d'une individualisation (auto-organisation) grandissante des pratiques sportives. Notons également que la féminisation des pratiques sportives (les taux de pratique des femmes se rapprochent de ceux des hommes) contribue également au "renouveau" et à l'éclatement du sport. Elle fait émerger notamment une demande de pratiques plus "psychologisée", plus orientée sur l'esthétique et la santé, sur la remise en forme au double sens du terme. Cette tendance répond en quelque sorte à la dialectique entre globalisation et fragmentation que l'on observe à l'échelle macroscopique (culture globale et identités locales coexistent). C'est moins à la "macdonaldisation" du sport que l'on assiste qu'à la mondialisation immédiate des pratiques confidentielles, voire à l'apparition de cultures sportives hybrides. Cette dialectique massification-diversification influence directement la structuration et les stratégies de l'offre marchande d'articles de sport, concernée en premier chef par la mondialisation du sport. D'un côté, on assiste à la création de macro-marchés régulés par des oligopoles de grandes firmes (chaussures de sport, tennis, skis, golf...). De l'autre, la persistance des micro-marchés (escalade, wind-surf, alpinisme, spéléologie...) permet aux PME les plus innovantes et les plus ouvertes sur l'international de se développer.

◆ **D'autres tendances... mais moins influentes sur l'emploi**

La troisième tendance, elle aussi ambivalente, concerne la relation entre écologie et technologie dans les pratiques sportives. On observe à la fois une demande sportive

qui se délocalise vers les espaces "naturels" (Vélo Tout Terrain, escalade, randonnée...) et une pratique sportive qui se relocalise au sein des espaces urbains qu'ils soient publics (skateboard ou roller par exemple) ou spécialisés (escalade sur murs artificiels par exemple). Ce processus se traduit également par une autre ambivalence relative à l'opposition entre écologie et technologie. Ainsi, le désir de nature s'accompagne, non sans équivoque, d'une demande pour des instruments de plus en plus technologisés (snowboard, parapente, windsurf...), voire pour des aménagements spécifiques rendant le rapport à la nature moins dangereux et plus technicisé. Cette tendance doublement ambivalente génère en partie le développement de services sportifs urbains ou extra-urbains avec l'apparition du self-service au niveau des pratiques indoor (murs d'escalade artificiels par exemple) et l'encadrement de pratiques outdoor "à risques" (canyoning par exemple). Cependant, la majorité des pratiques sportives outdoor ou urbaines se pratiquent sous la forme auto-organisée et ne génère que peu de retombées économiques (randonnée par exemple). Néanmoins, l'attrait pour ces pratiques peut participer au développement local par le tourisme sportif avec création induite d'emplois dans l'hôtellerie et la restauration. D'autre part et de façon peut être beaucoup plus importante, cette tendance stimule les marchés des articles et des équipements sportifs (innovations technologiques des industries du sport) et également le marché de l'aménagement sportif urbain.

- ◆ Il existe bien évidemment d'autres tendances au sein du système sportif. Parmi celles-ci, la médiatisation et l'économisation du sport de compétition est certainement la plus évidente. Cependant et paradoxalement, elle ne semble pas porteuse d'enjeux majeurs pour l'évolution de l'emploi sportif en Europe. Autrement dit, la question du modèle sportif européen telle qu'elle est posée (et largement médiatisée) n'est pas en mesure de répondre sur le fond aux questions de l'emploi sportif. En effet, la recherche d'une sorte de troisième voie entre le modèle du sport commercial et le modèle du sport étatisé conduit à ne s'intéresser qu'à la dimension "sportive" du sport. En s'attachant à combattre ce qui est perçu comme les "dérives" du sport commercial (dopage, tricheries, corruptions...) et à maintenir un lien étroit entre le sport d'élite et le sport amateur ou de masse, l'Europe ne fait que défendre une certaine idéologie du sport ("propre", "égalitaire", "juste"...). Et il n'y a pas de lien direct entre cette politique et l'emploi. D'autre part, l'emploi dans le secteur du sport professionnel ne représente qu'une part infime de l'emploi total. Enfin, on ne

voit pas pourquoi une telle politique générerait une croissance de l'emploi et des formes d'emploi plus stables, protégés ou enrichissantes que ne le ferait un système sportif fondé sur la commercialisation ou l'étatisation systématique. Qui de la marchandisation à outrance ou de la commercialisation contrôlée du sport professionnel génère le plus d'emplois de qualité ? Bref, la "vraie" question de l'emploi sportif est ailleurs et l'Europe commence d'ailleurs à s'intéresser "aux bonnes pratiques" dans le domaine des politiques publiques.

IV-1-2- Les tendances lourdes relatives à l'emploi sportif

Malgré des premières données encourageantes, il ne faut pas s'attendre à une forte croissance de l'emploi sportif à moyen terme. Des tendances d'ordre démographique viennent en effet contrebalancer la tendance à la croissance dans les années 1980-1990.

1-Tendances quantitatives

Presque partout en Europe, entre 1980 et 1996, on constate une croissance assez forte de l'emploi sportif (de 13 à 100 % selon les pays étudiés à l'exception de l'Autriche, la Finlande et la Suède pour lesquels nous avons noté une tendance à la baisse, tendance qui toutefois est loin d'être confirmée si nous analysons une période un peu plus longue). Cependant, il ne serait guère prudent de parier sur un prolongement à moyen terme de cette tendance en raison de l'évolution démographique européenne. En effet, quels que soient les scénarios ou hypothèses envisagées à l'horizon 2010 et au-delà, la population de l'Europe est amenée à vieillir : la part des personnes de plus de 60 ans tend à devenir équivalente (autour de 25 %) à celle des 0-19 ans dans la population totale alors qu'en 1980 ces derniers représentent environ 30 % et les plus de 60 ans environ 15 % . D'autre part, la population totale européenne tend également à décroître : selon une hypothèse moyenne, l'Europe aura perdu 8,5 millions d'habitants à l'horizon 2010. Enfin, on constate que le temps de travail a pratiquement cessé de décroître au début des années 1980 et que le gain en temps "libre" n'est pas systématiquement synonyme d'augmentation du temps "libéré". Les actions publiques sur l'aménagement et la réduction du temps de travail seront-elles en mesure de libérer du temps de loisir ? Ici aussi rien n'est moins sûr car la

flexibilité du travail, même contrôlée, présente un faible potentiel "libérateur" et le travail continue de représenter un vecteur de socialisation majeur, malgré l'annonce de "la fin du travail" et l'avènement de l'activité.

Ainsi, et même si l'allongement du cycle de la vie sportive constitue une tendance actuelle, le taux de pratique sportive diminue avec l'âge. Il y a donc fort à parier pour une stagnation, voire un léger déclin du volume de la pratique sportive en Europe. A moins que l'on assiste à une véritable démocratisation du sport et que les taux de pratique des catégories sociales les plus défavorisées (chômeurs, ouvriers, employés, agriculteurs non exploitants...) s'élèvent pour se rapprocher de ceux des catégories sociales "supérieures" (professeurs, cadres supérieurs...). Mais cela est beaucoup moins probable que le vieillissement de la population !

Enfin, compte tenu de la tendance au non rajeunissement de l'emploi sportif (la part des moins de 25 ans reste stable - 22 à 23 % - entre 1990 et 1998), les jeunes risquent de représenter les catégories les plus touchées par le chômage.

2-Tendances qualitatives

◆ Le self-employment

Avec le développement des micro-marchés des services sportifs et l'hypersegmentation de la demande, les années 1980-90 se sont caractérisées par la croissance d'une nouvelle forme d'emploi : le "self-employment". Même si les données dont nous disposons indiquent une stabilisation du travail indépendant dans les années 1990 (15 % de l'emploi total), celles-ci ne tiennent pas compte de l'emploi dans les très petites entreprises (inférieures à 10 salariés)..

En effet, les "niches" non occupées par le secteur marchand (les grandes entreprises du sport et du tourisme sportif) et le secteur public encore trop centré sur le sport "traditionnel" (la compétition, le club), ont constitué un gisement d'emplois pour une part non négligeable des "travailleurs" sportifs. Selon Collins (1999), la part de l'emploi sportif au sein des micro-entreprises (inférieures à 10 salariés) ou des micro-associations pourrait représenter 75 % de l'emploi total. Notons toutefois que ce phénomène n'est pas spécifique au sport et que, contrairement à une idée reçue, les capitalismes européens concentrent l'emploi au sein des PME et PMI. En Europe, l'emploi dans les entreprises de moins de 10 salariés représente un tiers de l'emploi

total (celui des entreprises de moins de 250 salariés représente les deux tiers du total, (Eurostat, 1999).

Ce processus s'inscrit très largement dans "l'ère du renouveau de l'entreprise et de son esprit" et a été renforcé par la mise en place de mesures gouvernementales favorisant la création d'entreprises (subventions, mesures fiscales, exonérations de certaines taxes pour les chômeurs créateurs d'entreprises...).

◆ La féminisation et le temps partiel

Les années 1990 sont marquées par une certaine féminisation de l'emploi sportif en Europe. En effet, la part des femmes dans l'emploi passe de 39 à 44 % entre 1990 et 1998 : aujourd'hui, près d'un emploi sur deux est un emploi féminin.

Parallèlement à cette féminisation, au cours de la première moitié des années 1990, on assiste à une certaine précarisation de l'emploi sportif. En effet, la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi sportif de la branche reste élevée (supérieure aux autres branches d'activités). Ce phénomène peut être interprété comme une précarisation dans la mesure où la plupart des études montrent que cette forme de travail reste très largement subie.

Il y a donc une corrélation entre augmentation du taux d'activité féminine et développement du temps partiel. Il resterait donc à savoir si l'accès des femmes au marché du travail sportif constitue la cause essentielle de cette forme de précarisation. Si tel était le cas, l'Europe, au-delà des politiques générales, devrait développer des politiques spécifiques à l'emploi sportif féminin.

IV-1-3. La régulation institutionnelle et politique du sport et de l'emploi sportif

Au niveau de la régulation institutionnelle et politique, plusieurs tendances sont à noter. Premièrement, on constate (Andreff, 1999) un moindre engagement des Etats, voire un certain désengagement dans le financement du sport. Cependant, ce phénomène est à nuancer pour deux raisons principales. La première réside dans une sorte de décentralisation du financement du sport où les collectivités territoriales (régions, départements, communes) prennent le relais de l'Etat. Ainsi, les collectivités locales ne cessent d'accroître leur part dans le financement public du sport. La deuxième tient au fait que, malgré la forte prégnance de l'idéologie libérale prônant le "moindre Etat", on assiste à une sorte de "retour de l'Etat" dans le contrôle de l'accès à

l'emploi par l'imposition de normes en matière de qualifications (cas de l'Espagne et de la Grèce en particulier). Plus globalement encore, si l'intégration européenne, via les principes libéraux de libre concurrence, conduit à renforcer la place du marché et de la libre concurrence dans le sport, se dessine une volonté politique qui refuse le modèle commercial américain. Cette dernière se traduit par le débat sur la nécessité d'une "exception sportive" au sein de l'Europe.

Deuxièmement, on constate une tendance à la professionnalisation des clubs sportifs (Horch, 1994) insufflée à la fois par les transformations de la demande sportive (recherche consumériste de qualité dans les services sportifs) et par la présence d'une concurrence issue du secteur marchand. Mais cette tendance n'est pas moins ambivalente que les autres, dans la mesure où elle s'accompagne d'une volonté, de la part du mouvement sportif, de ne pas "perdre son âme", c'est-à-dire de maintenir l'identité associative contre la pure commercialisation et entrepreneurisation des clubs.

Troisièmement, on assiste à une redéfinition et à une complexification des relations entre les pouvoirs publics, les syndicats d'employeurs et d'employés, le mouvement sportif et les instituts de formation.

IV-1-4- Incertitudes et enjeux majeurs

A ce stade de l'analyse, il convient, au-delà du repérage des tendances lourdes, de repérer et de sélectionner les incertitudes majeures qui pèsent sur l'évolution du système de l'emploi sportif. Autrement dit, les tendances peuvent contenir plus ou moins d'enjeux pour le futur. D'autre part, parce que dynamiser par des tensions internes ambivalentes, elles sont susceptibles de produire des bifurcations dans l'évolution du système. Enfin, il existe un certain nombre d'incertitudes au sens strict (non identifiées comme tendances) qu'il est nécessaire d'évaluer afin de sélectionner celles qui contiennent en germe des enjeux majeurs pour l'évolution de l'emploi sportif.

1- Au niveau du système sportif

- ◆ L'avenir de l'idéal olympique en question

Qu'on ne s'y trompe pas, la relation sport-spectacle / sport de masse ne constitue qu'un enjeu mineur. En revanche, l'avenir de l'idéal sportif représente un enjeu majeur pour l'évolution de l'emploi en Europe. Principal moteur de la promotion du sport de compétition et du sport spectacle, le mythe sportif (glorieuse incertitude du sport, fair-play, égalité des chances, concurrence juste...) supporté par le mouvement olympique a connu, selon les commentateurs (journalistes, sociologues, économistes...) l'une de ses plus graves crises dans les années 1990. La multiplication des affaires de dopage, de corruption, de tricheries, des phénomènes de violence... met à nu une certaine réalité que l'univers sportif s'acharnait sinon à nier, du moins à nuancer (il n'y a pas de preuves, le phénomène reste marginal). Or, les faits sont avérés, les preuves sont là, les traductions en justice aussi. Le dopage, la corruption... : un système organisé tant par les sportifs que par les organisations sportives ! On est loin des dérives isolées et exceptionnelles. Le mythe du sport semblerait donc gravement atteint et déjà un certain nombre de sponsors menacent de retirer leurs contributions à l'organisation des Jeux Olympiques reposant de plus en plus sur le financement marchand.

Si la croyance dans les vertus et les valeurs du sport s'étiole, ni les spectateurs et téléspectateurs, ni les pratiquants, ni les financeurs marchands ne s'engageront dans l'univers du sport. La fin de l'idéologie sportive risque donc d'entraîner avec elle la pratique même du sport.

Pourtant, là encore, aucun indice actuel ne permet d'annoncer prématurément la fin du mythe olympique. Malgré les scandales, malgré les procès en justice, malgré la corruption au sein même du Comité International olympique... l'illusion semble maintenue. Nous n'assistons pas à la désaffection du public pour les grands événements sportifs, qu'il s'agisse du tour de France, du championnat du monde de football ou d'athlétisme. Le public est toujours au rendez-vous et veut toujours y croire. Le CIO, par la voix de J.A. Samaranch, semble avoir réussi à imposer l'idée que la corruption n'est qu'une affaire de "brebis galeuses" qu'il s'agit de bannir de l'univers sportif pour qu'il retrouve sa pureté originelle. Les affaires portées en justice et l'impossibilité même de faire toute la lumière en raison du déplacement incessant de la frontière entre le pur et l'impur, le corrompu et l'incorruptible, le dopé et l'homme sain... semble l'une des conditions du maintien du mythe. Mieux encore, l'utopie renouvelée d'une transparence parfaite au sein du monde sportif soutenue à la fois par les dirigeants du mouvement sportif (les commissions d'éthique indépendantes), les

hommes politiques (les procédures anti-dopage) et un certain nombre d'économistes et de sociologues pourrait bien réanimer le mythe.

- Sport virtuel et self-service ou service relationnel ?

Doit-on prendre au sérieux l'idée de l'avènement prochain de la société informationnelle, des réseaux électroniques de l'image et du Net ? Le sport ne risque-t-il pas à son tour d'être emporté par la vague du mythe de la société de communication ?

D'autre part, la dimension relationnelle, voire sociabilitaire qui se trouve au coeur des services (sportifs) ne risque-t-elle pas d'être remise en cause par l'avènement d'une société du simulacre ?

En tout cas, certains indices laisseraient supposer que le sport virtuel ne constitue pas seulement une potentialité. En effet, non seulement l'état actuel du développement technologique permet d'envisager la simulation sportive, mais il existe déjà des logiciels perfectionnés dédiés à la "pratique" sportive (cas du golf par exemple). D'autre part, on pourrait s'attendre à ce que la génération actuelle, baignée dans l'ambiance des jeux vidéo, soit prédisposée à accueillir le sport virtuel "à bras ouverts" et à préférer les émotions du simulacre sportif à celles du sport "réel". Une société dont le seuil de tolérance aux agressions physiques et psychologiques est au plus bas (l'autre tend à devenir une gêne : Cf le harcèlement sexuel...) n'incite-t-elle pas les individus à se réfugier dans le monde sans aspérité et sans altérité du virtuel ? Ainsi, les jeunes d'aujourd'hui seraient les internautes sportifs de demain et les rencontres sportives ne se feraient plus que par Web interposé, chacun chez soi, branché sur les autres virtuels, ou à l'intérieur d'anonymes "virtual sport centers", bref de "non-lieux" (Auger) où chacun choisirait son programme sportif en self-service, chacun en même temps mais séparé des autres. Dans les deux cas, on assisterait à la mort de la communication et du lien social et la qualité du service, loin de reposer sur le relationnel, ne renverrait qu'à une dimension technique et fonctionnelle (le confort, la disponibilité des écrans de simulation...). Mort du relationnel donc mais non de la qualité du service.

Il s'agit bien sûr d'une vision extrême et, une fois de plus, la réalité est beaucoup plus équivoque : la consommation de jeux vidéo ne se substitue pas à la pratique sportive, la communication par Internet ne remplace pas les interactions en face-à-face... Mais c'est le rôle de la prospective que d'envisager jusqu'au bout, voire jusqu'à

l'absurde, le déroulement d'une tendance ou d'un phénomène émergent, en un mot d'imaginer l'imprévisible.

2- Au niveau du système de l'emploi sportif

◆ La professionnalisation des clubs sportifs

L'incertitude majeure concernant le système de l'emploi sportif réside dans l'issue de la professionnalisation des clubs qui semble engagée aujourd'hui dans la plupart des pays européens (exception notamment faite de l'Allemagne où le mouvement sportif semble refuser tout compromis avec la logique consumériste du service).

Si les clubs sportifs doivent évoluer vers plus de professionnalité et prendre à leur compte la "révolution des services", il n'en reste pas moins que les fondements de l'associationnisme (communauté d'intérêts, bénévolat, sociabilité communautaire...) risquent de se fissurer. Le dilemme de l'adaptation des clubs aux tendances de la demande sportive réside dans la difficulté à modifier les structures organisationnelles sans remettre en cause l'identité des organisations. Or, les clubs ne maîtrisent pas forcément la frontière entre un changement de structure et un changement d'identité. D'où la résistance de certains pays à la professionnalisation, d'où le risque d'une entrepreneurisation des clubs et d'un non-sens associatif. La voie de la réussite de la professionnalisation des clubs reste donc étroite et incertaine.

Il apparaît évident qu'une certaine professionnalisation des clubs entraînerait des créations d'emplois. Il suffit pour cela, en bon économiste, de convertir les heures de bénévolat en unités monétaires pour évaluer le nombre d'emplois potentiels dans le secteur associatif. Mais, est-on prêt à payer le prix de cette professionnalisation ? Acceptera-t-on la transformation de l'association à vocation sociabilitaire en "société associative" de services aux particuliers ?

◆ L'articulation institutionnelle et politique des acteurs du sport

Du point de vue de la régulation institutionnelle et politique de l'emploi sportif, l'Europe se caractérise par la diversité des situations. Cette diversité peut être ramener à deux grands idéal-types.

Le premier laisse au marché le soin d'assurer le fonctionnement du système sportif et de l'emploi sportif. L'intervention publique n'est jamais directe dans le système. La construction des qualifications s'établit par le bas, c'est-à-dire par les professionnels qui déterminent les compétences nécessaires que doivent recouvrir les formations qualifiantes (compétences -> qualifications).

Le second se caractérise par une ouverture partielle et contrôlée au marché et une certaine résistance à la professionnalisation des associations sportives. Ici, les qualifications sont en quelque sorte imposées par le haut, c'est-à-dire par le Ministère du Sport (qualifications -> compétences).

Mais, à regarder ce qui se passe en Europe, ces deux modèles ne semblent plus en mesure de décrire la réalité de la régulation politique et institutionnelle du sport.

3- Au niveau du macro-environnement

◆ Le futur de l'activisme (sportif) : le devoir de paraître jeune et actif

Les années 1980 et 1990 ont été marquées par la montée en puissance du culte de la performance et du mythe de la santé parfaite, voire de l'éternel jeunesse. Les personnes âgées (autrefois "vieillards") acquièrent le statut de "seniors" confirmant ainsi non seulement la non-sortie de la consommation, mais leur activisme consumériste qu'il soit culturel (voyages...) ou sportif. La retraite se doit d'être "active", elle doit prolonger le rapport au temps (efficacité) de l'univers du travail. Elle ne constitue pas une rupture, un changement de rythme, un repos compensatoire ou un moment privilégié où l'on prend le temps de vivre autrement, où l'on instaure un autre rapport au temps, nécessairement plus lent. Au contraire, tout signe de discontinuité entre l'activité et la retraite est perçu comme un échec personnel et collectif. Le devoir de rester jeune est quelque peu tyrannique parce qu'il impose la production de preuves à la fois sur le plan des apparences physiques (crème anti-rides, anti-cernes...) et des comportements (un programme d'activités). Ceux qui échappent à cette injonction sont stigmatisés, ils sont soupçonnés de "se laisser aller", péché capital d'une société qui place la performance au coeur de son système de valeurs. On leur propose alors des programmes de re-motivation, de remise en

forme, d'esthétisation... Bref, l'inactivité sans autre fin qu'elle-même, le repos pour le repos, la lenteur restent les signes d'une absence de maîtrise de soi, d'une certaine déchéance physique et morale.

Cette injonction, dans le domaine des activités physiques et sportives, se traduit par l'allongement du cycle de vie sportif, la recherche des pratiques sportives hygiéniques bénéfiques pour la santé et l'apparence corporelle. Mais quel est l'avenir de cette tendance ?

IV-2. LES SCENARIOS ET LEUR DEROULEMENT

Compte tenu de la présence d'incertitudes majeures et de la diversité européenne en matière de configurations institutionnelles, nous nous trouvons dans l'impossibilité de construire un scénario tendanciel qui renverrait au futur le plus probable. Cependant, un certain nombre de tendances quasiment inéluctables à l'horizon 2010 réduisent le champ des possibles raisonnables. En effet, le vieillissement de la population, la présence du secteur marchand, la fin du monopole associatif, la volonté européenne de ne pas copier le modèle sportif américain... rendent très improbables, voire absurdes ou aberrants certains scénarios (par exemple la disparition totale du marché dans le système sportif...). D'autre part, la sélection des incertitudes et enjeux majeurs relatifs au système du sport, de l'emploi sportif et du macro-environnement... réduit la diversité théorique des scénarios.

La construction des scénarios a donc été établie à partir des dimensions les plus motrices et les plus incertaines du système de l'emploi sportif européen. Ainsi, les dimensions démographiques (vieillesse), économiques (sensibilité conjoncturelle de la demande aux variations du pouvoir d'achat) et technologiques (diffusion des innovations sportives) n'ont pas été retenues dans la combinaison des variables à l'origine de la variété des scénarios. En effet, bien que ces dimensions influencent à l'évidence le fonctionnement et l'évolution du système, elles ne constituent pas pour autant des variables motrices dominantes de l'emploi sportif. Autrement dit, elles constituent des tendances lourdes dont le renversement, à l'horizon 2010, semble improbable.

En revanche, les dimensions relatives à la régulation insitutionnelle et politique et à l'évolution des valeurs et des comportements (à la fois au niveau macro-

social et au niveau du système sportif) semblent être au coeur de la production d'incertitudes et d'enjeux majeurs. D'un côté, l'évolution des rapports à autrui, au travail, au loisir, à l'idéal sportif et au culte de la performance contient la possibilité d'un bouleversement du système sportif et de l'emploi sportif. De l'autre, la façon dont les acteurs institutionnels et politiques tentent de réguler ce système peut très largement modifier le paysage de l'emploi sportif.

Les trois scénarios présentés ici correspondent donc aux combinaisons les plus "raisonnables" entre les variables politico-institutionnelles et les variables socio-culturelles.

Si la régulation politique et institutionnelle possède une marge de manoeuvre importante dans l'orientation du volume et des formes de l'emploi sportif, il est néanmoins clair qu'en fonction des changements macro-sociaux, cette marge soit plus ou moins réduite (cas des scénarios 1 et 2).

Les scénarios ont été envisagés à l'horizon 2010 de façon à prendre en compte les incertitudes majeures qui ne peuvent se dénouer sur le moyen terme (5 ans) et à mettre en évidence les grandes étapes du déroulement des scénarios.

IV-2-1- L'individualisation standardisée des services sportifs et le modèle entrepreneurial

1- 2000-2005 : aurore du sport virtuel et crépuscule de la compétition

La politique européenne en matière de sport se concentre sur les relations entre sport de masse et sport d'élite et sur la lutte anti-dopage. En matière d'emploi, les actions restent marginales.

L'année 2001 est marquée par une série de révélations qui tendent à montrer que les perversions du sport représentent la norme au sein des institutions sportives. Le soupçon se généralise. Ici ou là on commence à accepter l'idée selon laquelle les dérives du sport constituent un système amené à se reproduire de façon inéluctable.

En 2002, on assiste à un net déclin de la pratique licenciée et même de la pratique auto-organisée. Le nombre de licenciés en Europe passe sous la barre des 50 millions.

Les sponsors et les médias se retirent peu à peu du financement des compétitions et spectacles sportifs. Ils se reportent sur les actions humanitaires ou écologiques bénéficiant davantage du label "éthique". Les spectateurs et les téléspectateurs désaffectent les émissions et les grands événements sportifs. Le Tour de France s'arrête en 2003, le championnat du monde de football et d'athlétisme en 2004.

La génération née entre 1985 et 1995 désaffecte très largement la pratique sportive licenciée et auto-organisée. Elle se reporte sur les jeux vidéo et les appareils de simulation de la pratique sportive procurant des émotions sans risque et sans contrainte. En 2003 le taux de pratique du sport virtuel chez les 10-25 ans atteint déjà 40 %.

Les demandes de formation au sein des Instituts de Sciences du Sport connaissent une période de forte baisse.

2- 2005-2010 : la fin du mythe olympique et la société sportive informationnelle

Compte tenu de l'évolution de l'image du sport, les Etats membres de l'U.E. décident de ne plus accorder de financement public à la pratique de la compétition et du spectacle sportif.

Malgré les efforts de l'Union Européenne pour combattre ce que l'on nommait encore les dérives du sport à la fin du XX^e siècle (systématisation des contrôles anti-dopage, contrôles financiers...), le mythe sportif s'effondre. Plus personne n'y croit. L'année 2007 marque un tournant radical : le CIO s'auto-dissout. Les nostalgiques de l'idéal sportif ne sont plus qu'une poignée de militants âgés.

Une enquête européenne révèle que la pratique sportive simulée dépasse très largement les pratiques sportives "réelles". Chez les 10-25 ans, le taux de pratique virtuelle atteint 80 %. Chez les 26-50 ans le taux atteint maintenant près de 50 % quel que soit le sexe des personnes. Le désir de simulacre l'emporte sur le désir de faire ou d'être.

3- 2010 : une régulation entrepreneuriale dominante, un traitement social du chômage

Le désir de simulacre sportif et l'abandon symétrique des pratiques "réelles" ont complètement bouleversé le système sportif. On assiste à une transformation radicale de l'offre. Cette dernière change de nature et ce ne sont plus des services sportifs privilégiant le relationnel qui sont offerts mais des services électroniques individualisés. Les groupes multimédia se partagent le marché des CD-Rom du sport et créent des Sport Centers où les individus peuvent venir consommer du virtuel sportif à sensations fortes.

Malgré les tentatives de reconvertir leurs formations vers le virtuel, les Instituts de Sciences du Sport tendent à disparaître face à la concurrence des instituts privés acquis à la cause des professionnels ou émanant directement des fédérations professionnelles. Cette dernière alliance constitue le cadre à l'intérieur duquel sont définis les compétences et les qualifications de l'emploi sportif réduit à deux grands types de fonction. Le premier concerne les tâches de contrôle, de surveillance et d'entretien des ordinateurs personnels ou professionnels à écrans géants et renvoie à des emplois (nombreux) de "techniciens informatique" accessibles après une formation de six mois à un an. Le second concerne la conception de logiciels et d'appareils de simulation perfectionnés et renvoie à des emplois (peu nombreux) "d'ingénieurs informaticiens" ayant suivi 4 années de formation universitaire. On assiste à une déqualification globale de l'emploi sportif où les postes d'employés peu qualifiés dominent et les emplois sportifs "classiques" ont quasiment disparu de la société européenne. Malgré la déqualification de l'emploi et un accroissement de la flexibilité du travail, les emplois restent relativement bien protégés. Des négociations de branche ou directement au niveau des grandes entreprises assurent d'assez bonnes conditions de travail et de revenu.

Les Etats membres cherchent malgré tout à contrôler l'accès à ces nouveaux métiers en raison de la dangerosité psychologique (et non plus physique) de la pratique sportive virtuelle.

Le taux de chômage est faible dans la mesure où les nouvelles pratiques virtuelles connaissent des taux de croissance élevés. En revanche, le taux de chômage est très élevé pour les anciens diplômés du sport traditionnel. Ces derniers, difficiles à

reconvertir dans l'informatique bénéficient d'un revenu minimum d'existence. Dans cette perspective, l'économique s'oppose au social. Les mesures sociales en faveur de l'emploi sportif ne visent qu'à corriger les effets négatifs du marché.

IV-2-2. Scénario 2 : La dualité des services sportifs et le modèle mixte (entrepreneurial et bureaucratique)

1- 2000-2005 : survivance de l'idéal sportif et inévitable régulation marchande du spectacle sportif

La politique sportive européenne se concentre sur les relations entre sport de masse et sport d'élite et sur la lutte anti-dopage. Mais l'U.E. reste impuissante face au pouvoir grandissant des groupes de l'audiovisuel et les effets de sa politique se réduisent à limiter les "excès" de la marchandisation du sport. Le sport professionnel tend à se réguler selon les principes du modèle américain.

Grâce notamment à la politique des Etats membres et aux stratégies des instances sportives internationales, on assiste à la survivance du mythe olympique. Cependant, les soupçons n'ont pas complètement disparu et la pratique sportive licenciée décline peu à peu. Le désir de faire (du sport) se porte très largement sur les pratiques sportives non institutionnalisées (services marchands ou production domestique). On assiste alors au développement des micro-entreprises, voire des micro-associations pour répondre à des demandes de plus en plus segmentées et "à la carte".

Le sport professionnel se maintient mais les taux d'audience du spectacle sportif ont tendance à stagner, voire à régresser.

2- 2005-2010 : la non prise en compte des pratiques sportives auto-organisées

L'Europe s'arc-boute sur le sport amateur traditionnel (la compétition, le club, les fédérations...) et sa relation avec l'élite. Elle ne croit pas à l'avenir des pratiques sportives auto-organisées perçues à la fois comme un phénomène de mode et comme faiblement porteuses de valeurs éducatives, citoyennes et socialisantes. L'U.E. continue donc de financer principalement le sport traditionnel et refuse de financer des

programmes (notamment en termes d'équipements) visant à développer le sport auto-organisé.

Malgré cela, la séparation entre sport professionnel et sport amateur reste inévitable. Le secteur marchand a développé son emprise sur le sport spectacle et l'on s'achemine vers un modèle à l'américaine (ligue fermée sans rétrogradation...). D'autre part, la demande croissante de qualité dans les services sportifs de moins en moins axés sur la compétition tendent à transformer les associations en sociétés de service.

Dans ces conditions, les clubs sportifs engagent un processus de dé-professionnalisation pour se recentrer sur leur métier et mission traditionnels ainsi que sur un public de plus en plus restreint de militants défendant la cause de l'associationnisme "pur".

On assiste alors à une forme de dualité au sein des services sportifs. D'un côté, le secteur marchand offre des produits de qualité mais dont l'accès est réservé aux catégories sociales disposant de revenus élevés. De l'autre, le secteur associatif et le secteur public (communes) proposent des services accessibles à tous mais de moindre qualité.

3- 2010 : une régulation entrepreneuriale dominante, un marché du travail dual

Les Etats membres et les collectivités territoriales se sont désengagés du financement du sport professionnel et ont réduit leurs subventions au sport traditionnel résistant à la professionnalisation.

Sous l'effet conjugué de la stagnation de la demande de formation (en raison de la perte d'attractivité du secteur sport), du développement des "petits boulots" au sein des micro-entreprises du sport, le taux de chômage est relativement faible. L'U.E. a choisi le modèle américain de l'emploi qui donne la priorité à l'embauche aux dépens de la protection sociale. Cependant, les conditions générales de travail et le niveau moyen des revenus se détériorent. Les clubs développant le militantisme bénévole ont définitivement tournés le dos à la création d'emplois.

Les marchés du travail sportif présentent une forme duale. D'un côté, on trouve l'emploi qualifié (managers, techniciens et employés), protégé et bien rémunéré au sein des grandes entreprises (voire dans le secteur public) à l'intérieur desquelles des conventions collectives sont assurées. De l'autre, on trouve l'emploi peu qualifié, peu protégé et peu rémunéré au sein des petites entreprises ou du self-employment.

L'emploi sportif se développe fortement dans les secteurs du management et de la commercialisation des services sportifs.

Les instituts de formation se privatisent (écoles de commerce) et créent des alliances avec les professionnels pour définir compétences et qualifications. Les Instituts de Sciences du Sport subissent la concurrence de l'enseignement privé marchand. De leur côté, les fédérations sportives se contentent de maintenir des formations axées sur les compétences techniques (animation, encadrement, entraînement...) car la résistance à la professionnalisation se traduit par le rejet des formations au management du sport.

Enfin, certains des Etats membres se contentent de réglementer l'accès à un nombre limité de métiers du sport (les plus dangereux).

IV-2-3. Scénario 3 : la nouvelle alliance des services sportifs et le modèle articulé (entrepreneurial, bureaucratique et missionnaire)

1- 2000-2005 : du sport pour tous au sport auto-organisé

Tout en défendant l'idée d'un modèle sportif européen sur la base d'une continuité entre le sport professionnel et amateur, l'U.E. tente d'aller au-delà de l'idée d'un "sport pour tous" fondée sur la tradition du club sportif met en place une nouvelle politique axée sur le développement des pratiques sportives auto-organisées. Elle stimule des programmes de recherche visant à mieux comprendre ces nouvelles demandes sportives.

Du côté du sport traditionnel, le mythe olympique est relancé. Grâce aux stratégies du mouvement sportif (transparence, contrôle...) et aux politiques harmonisées des Etats membres dans la lutte contre les dérives du sport (dopages, tricheries...), l'idéal sportif se voit renforcé. En créant un nouveau mythe, celui de la

transparence parfaite du monde sportif, la réalisation de l'utopie d'un univers pur apparaît de plus en plus proche. Le mythe sportif est relancé pour longtemps.

Le culte de la performance et l'activisme (désir de faire) s'essouffent. Le désir d'être et la recherche de la sociabilité l'emportent. C'est la recherche de citoyenneté plus que celle de la performance qui prime dans le "retour" aux associations, même si la pratique sportive constitue toujours le cœur de l'associationnisme sportif.

2- 2005-2010 : sport pour tous et sport auto-organisé

Sans abandonner le sport traditionnel, l'U.E., ayant pris conscience de l'enjeu lié au développement de la pratique sportive auto-organisée. Elle met en place une politique incitative à l'aménagement d'espaces sportifs dans et autour des villes.

Du côté du sport associatif, l'U.E. accompagne la professionnalisation des clubs sportifs grâce à une politique de formation et de valorisation du bénévolat et en facilitant l'embauche des professionnels par le biais d'aides fiscales. Ces aides sont financées, en partenariat avec les ligues professionnelles, par un système de redistribution de l'élite vers le sport amateur.

Le désir d'être et la recherche du vivre ensemble, de participer à des associations humanitaires, caritatives, politiques et culturelles sont largement confirmés, surtout chez les jeunes générations. Cependant, ce désir ne se substitue pas au désir de faire. La pratique sportive se trouve donc renouvelée.

3- 2010 : la réconciliation des modèles entrepreneurial, bureaucratique et missionnaire

En raison du développement équilibré des trois secteurs de l'économie du sport, les espaces d'insertion professionnelle sont de plus en plus diversifiés. Au niveau du secteur associatif, sous l'effet de la professionnalisation avancée, on assiste à une croissance des emplois de managers dont le rôle principal est d'assurer l'interface entre les dirigeants et les bénévoles. Au niveau du secteur marchand, l'emploi se développe au sein des structures indoor et outdoor. Les premières se situent dans les villes et fonctionnent selon les principes du self-service et de l'encadrement sportif

personnalisés. Cela génère une offre de travail orientée sur les fonctions de directeur et manager des installations sportives. Le type de services sportifs proposés par l'offre marchande varie en fonction des cultures nationales (escalade, remise en forme, sports collectifs...). Les structures outdoor se situent à la fois à proximité des grandes villes et dans les espaces touristiques.

Au niveau du secteur public, ce sont surtout les collectivités territoriales qui offrent de nouveaux emplois pour développer et gérer les espaces sportifs aménagés pour la pratique des sports auto-organisés. Des urbanistes et sociologues spécialisés dans l'analyse et l'aménagement des espaces sportifs informels sont intégrés au sein des services des sports des municipalités, département ou région (sans compter les emplois induits sur le plan de la construction et de l'entretien de ces espaces). Globalement, on assiste à un équilibre entre emplois de managers, de techniciens et d'employés (qualifiés).

La régulation institutionnelle et politique du sport en Europe, dans une perspective de développement réconciliant l'économique et le social, fonctionne sur la base d'un équilibre entre les trois secteurs de l'économie du sport (marchand, public, associatif).

La reconnaissance de la branche "sport" débouche sur la généralisation de la négociation collective (Etat, syndicats d'employés et entreprises) au niveau de la branche et/ou de l'entreprise. Cette dernière assure un bon niveau de protection sociale et améliore les conditions de travail en limitant les effets négatifs de la flexibilité. D'autre part, les compétences et qualifications sont déterminées collectivement dans un cadre institutionnel qui réunit les employeurs, les employés, les instituts de formation et l'Etat (garant du bon fonctionnement de ce système). Cela assure un niveau de qualification élevé dans le secteur de l'emploi sportif et des conditions de travail et de rémunération satisfaisantes. De plus, la professionnalisation des associations sportives ainsi que le développement des structures marchandes outdoor tend à augmenter la taille de ces organisations sportives et à favoriser le dialogue social. De leur côté, les instituts de sciences du sport diversifient leur programme de formation en collaboration avec le monde professionnel et améliorent la relation entre formation et emploi.

Enfin, même si la demande de formation sportive reste forte, le taux de chômage se trouve considérablement réduit en raison d'une meilleure liaison entre formation et emploi et d'une croissance soutenue des nouveaux services sportifs.

Les clubs renforcent leur professionnalité et se recentrent sur les pratiques sportives sociabilitaires. De fait, le secteur associatif n'entre que très peu en concurrence avec le secteur des services marchands qui, eux, gèrent essentiellement l'outdoor et la remise en forme individualisée. Le secteur public, au niveau local, se concentre sur le sport auto-organisé et sur les associations sportives en imaginant des passerelles entre ces deux types de pratique sportive. Les fédérations sportives, en collaboration avec les universités et les professionnels proposent des formations spécifiques portant à la fois sur l'encadrement sportif et sur le management associatif.

Ce dernier scénario privilégiant un modèle européen fondé sur l'articulation équilibrée des secteurs de l'économie du sport et sur la coopération des acteurs de l'emploi sportif constitue un point d'appui important pour développer les recommandations.

SCENARIOS EUROPE 2010 Emplois dans les services sportifs			
	Standardisation individualisée modèle entrepreneurial	Dualité modèle mixte entrepreneurial et bureaucratique	Nouvelle alliance modèle articulé : entrepreneurial, bureaucratique et missionnaire
Demande sportive	<ul style="list-style-type: none"> * Désir de simulacre * Sport virtuel et self-service * Déclin de l'idéal sportif * Marginalisation de la pratique sportive institutionnelle et auto-organisée 	<ul style="list-style-type: none"> * Désir de faire * Sport auto-organisé et consommation à la carte <ul style="list-style-type: none"> • Survivance de l'idéal sportif • * Marginalisation du sport associatif 	<ul style="list-style-type: none"> * Désir d'être * Sport auto-organisé et intérêt pour l'associatif (sociabilité) * Renaissance de l'idéal sportif * Citoyenneté plus que culte de la performance
Offre sportive	<ul style="list-style-type: none"> * Concentration (Sport Centers) et privatisation (Internet) * Marginalisation de la compétition et du spectacle sportifs 	<ul style="list-style-type: none"> * Développement des micro-entreprises * Dualité sport marchand (riche) / sport associatif (pauvre) * Sport spectacle et professionnel abandonné au secteur marchand 	<ul style="list-style-type: none"> * Relative concentration dans l'outdoor et la remise en forme (PME) * Renouveau du secteur associatif * Compétition et spectacle sportifs co-gérés (public, associatif, marchand)
Forme de régulation institutionnelle et politique	<ul style="list-style-type: none"> * Régulation marchande dominante * Marginalisation du secteur associatif et public 	<ul style="list-style-type: none"> * Régulation marchande dominante * Résistance du secteur associatif à la professionnalisation * Le secteur public gère le sport de haut-niveau 	<ul style="list-style-type: none"> * Coopération inter-sectorielle (public, associatif, marchand) * Clubs professionnalisés et maintien de l'identité associative

SCENARIOS EUROPE 2010 (suite) Emplois dans les services sportifs			
	Standardisation individualisée modèle entrepreneurial	Dualité modèle mixte entrepreneurial et bureaucratique	Nouvelle alliance modèle articulé : entrepreneurial, bureaucratique et missionnaire
Caractéristiques quantitatives de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> * Régression globale de l'emploi * Décroissance de la demande de formation (le sport a perdu son pouvoir attractif) * Taux de chômage faible dans les nouveaux secteurs (virtuel et self-service en pleine croissance) mais élevé pour les anciens diplômés du sport 	<ul style="list-style-type: none"> * Faible croissance de l'emploi * Stagnation de la demande de formation * Offre de travail réduite * Taux de chômage et protection sociale faibles 	<ul style="list-style-type: none"> * Croissance soutenue de l'emploi * Croissance de la demande de formation * Offre de travail importante * Chômage frictionnel
Caractéristiques qualitatives de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> * Les secteurs d'insertion professionnelle sont limités au secteur marchand des jeux virtuels * L'accès aux professions du sport est basé sur les compétences définies par les entreprises * Fonctions de surveillance et contrôle, conception de logiciels * Déqualification globale, employés peu qualifiés * Déclin des instituts de sciences du sport 	<ul style="list-style-type: none"> * Les secteurs d'insertion professionnelle sont limités au secteur marchand * Marché du travail sportif dual (protégé dans le public et les grandes entreprises, non protégé dans les TPE) * Dualité des qualifications, des conditions de travail et des revenus (management / petits boulots) * Croissance du self-employment et de l'emploi dans les TPE du sport 	<ul style="list-style-type: none"> * Les secteurs d'insertion professionnelle sont diversifiés * Elévation générale du niveau de qualification, des conditions de travail et des revenus * La négociation collective généralisée assure une bonne protection sociale et limite les effets négatifs de la flexibilité * Croissance de l'emploi qualifié dans les PME et les associations * Equilibre entre emplois de managers, de techniciens et d'employés (qualifiés)

SCENARIOS EUROPE 2010 (suite et fin) Emplois dans les services sportifs			
	Standardisation individualisée modèle entrepreneurial	Dualité modèle mixte entrepreneurial et bureaucratique	Nouvelle alliance modèle articulé : entrepreneurial, bureaucratique et missionnaire
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> * L'Europe a choisi un modèle de l'emploi qui oppose l'économie et le social (traitement social du chômage) * L'Etat et les collectivités territoriales se sont désengagés du financement du sport de masse et d'élite * Compétences et qualifications gérées par le secteur marchand * Protection sociale assurée (grande entreprise) mais forte flexibilité * Le mouvement sportif a disparu * Les instituts de sciences du sport n'ont plus de raison d'être 	<ul style="list-style-type: none"> * L'Europe choisit le modèle américain vis-à-vis du chômage * Les Etats et les collectivités territoriales se sont désengagés du financement du sport d'élite * Négociation collective dans les grandes entreprises / précarité dans les TPE * Les clubs développent le militantisme bénévole * Les instituts de formation se privatisent (Ecoles de commerce) et les instituts de sciences du sport subissent la concurrence de l'enseignement privé marchand 	<ul style="list-style-type: none"> * L'Europe a trouvé un modèle de développement réconciliant l'économique et le social * Les Etats et les collectivités territoriales dynamisent le sport auto-organisé (équipements, promotion...) et le sport associatif * Les fédérations forment au management du sport avec la collaboration des universités et des professionnels * Les clubs renforcent leur professionnalité et se recentrent sur les pratiques sportives sociabilitaires * Les entreprises gèrent l'outdoor et la remise en forme individualisés * Les instituts de sciences du sport diversifient leurs programmes de formation en collaboration avec le monde professionnel

V- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES.

Au terme de ce bilan, il s'agit de proposer un ensemble de mesures et d'initiatives susceptibles de participer à la fois au développement des activités sportives, à celui de l'emploi dans le secteur tout en respectant les grandes orientations définies dans un "modèle sportif européen" associant acteurs publics, associatifs et marchands. Autrement dit nous avons délibérément opté pour le scénario 3 dit "de la nouvelle alliance".

V-1- DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ EN ORGANISANT LES RELATIONS ENTRE LES ACTEURS DU SPORT.

Développer l'activité sport dans la perspective de générer tout à la fois des effets sociaux, culturels et économiques bénéfiques au sein de l'Union Européenne, passe par la construction d'un système assurant des relations de complémentarité entre des acteurs associatifs (mouvement sportif), publics (collectivités territoriales, Etats) et marchands (entrepreneurs de spectacle ou de loisirs sportifs). Les missions propres de ces acteurs doivent être précisées ou réaffirmées.

L'expression publique aux niveaux européen et nationaux d'un projet politique fruit de la négociation avec l'ensemble des acteurs (que ce soit sous la forme d'une loi ou d'une déclaration²⁴) est une condition essentielle pour le développement de l'activité sport dans des conditions nécessaires de transparence. Une politique fiscale adaptée pourrait accompagner efficacement la mise en place d'un tel cadre.

Le développement de "l'esprit d'entreprise", première recommandation du Conseil Européen de Luxembourg sur l'emploi, lorsqu'on l'adapte au contexte du sport suppose que,

²⁴ sous la forme correspondant aux particularités nationales

les formes d'expression de l'initiative individuelle ou collectives relevant des cadres associatifs, publics ou marchands puissent trouver leur place :

- ◆ **l'encouragement de l'associationnisme** doit s'accompagner du respect de ses principes et des règles de vie démocratique ; un effort particulier devrait être fait en direction des adolescents souhaitant développer eux mêmes des projets dans ce domaine ;
- ◆ **faciliter la création de structures marchandes** peut se faire, non seulement en encourageant les jeunes créateurs d'entreprises dans le domaine des services sportifs, mais aussi en contrôlant les activités à tendance monopolistiques de certains grands groupes d'opérateurs ;
- de même, il faut sans doute éviter que les **services publics** prennent en charge des missions qui seraient assumées sans difficulté par les autres acteurs et **concentrer leur activité sur les populations défavorisées et les actions d'aide au développement** (y compris sous la forme de soutien à la pratique : "tickets sports", par exemple).

V-2- RENFORCER LES COMPÉTENCES DES RESSOURCES HUMAINES DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL.

Le mouvement sportif associatif connaît partout en Europe une crise relative à ses missions et à son organisation. Il rencontre des difficultés pour assumer la diversification des formes de pratiques sportives (de la production de spectacle aux loisirs sportifs) et des dérives dans son fonctionnement démocratique. La réponse à ces problèmes passe sans doute par une professionnalisation accrue des personnes qui interviennent dans les associations sportives. Mais il faut prendre garde à la tendance qui se fait jour de "transformer les associations en entreprises". Toute professionnalisation qui conduirait à un affaiblissement de l'esprit associatif (pour laisser place à une logique d'usager ou de client) serait contre-productive. L'ajustement à l'évolution des demandes dans un cadre associatif passe aussi par une "formation" des dirigeants bénévoles et un recrutement maîtrisé de professionnels au service du projet associatif.

La participation active des membres à la vie de l'association est la condition pour que celles ci puissent jouer un rôle dans le renforcement du lien social dans l'espace local. Cette participation volontaire ne pourra être obtenue sans assurer le réel débat démocratique au sein même de l'association.

Les nombreuses initiatives prises dans les pays de l'Union Européenne pour développer l'emploi dans le secteur sportif associatif, en particulier dans le cadre très adapté des I.L.D.E. devraient être conduites dans cet esprit.

Dans le respect de l'indépendance de ce mouvement, les autorités publiques peuvent jouer de la procédure du contrat pour l'encourager dans la poursuite de ses missions.

V-3- CONSTRUIRE UNE BRANCHE ET UNE FILIÈRE "SPORT" PROFESSIONNELLES COMME CONDITION DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EMPLOI SPORTIF.

Le monde sportif fondé sur le bénévolat n'a pas toujours pris la mesure des exigences du passage à la professionnalisation, en particulier en matière de respect du droit du travail. Les rémunérations occultes, ou en marge des règles du contrat de travail, au mépris du respect élémentaires des droits des salariés y sont trop fréquentes. La multiplication incontrôlée du travail à temps partiel, l'absence quasi générale de réflexion collective sur la saisonnalité ou l'égalité hommes-femmes, l'insuffisance des mesures de reconversion des sportifs de haut niveau sont une conséquence de la faible reconnaissance du rôle que peuvent jouer les partenaires sociaux et le dialogue social dans la branche sport.

Cette insuffisance, à laquelle tentent parfois de pallier les autorités de tutelle par une action réglementaire, a aussi des conséquences sur l'organisation du travail et des conditions de production des services.

S'agissant, nous l'avons dit, de très petites entreprises (marchandes ou associatives) les employeurs et les employés sont peu organisés. Une initiative publique devrait faciliter l'émergence d'une représentation nationale et européenne de la branche (sur le modèle de ce qui se passe par exemple au Royaume Uni, aux Pays Bas et en France).

V-4- AMÉLIORER LA RELATION FORMATION-EMPLOI ET LA CAPACITÉ D'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LA BRANCHE SPORT.

L'insertion professionnelle des jeunes dans les entreprises et les associations sportives se fait dans des conditions souvent difficiles. Les jeunes sortant des formations universitaires sont généralement mal préparés à l'exercice d'un métier dans une organisation sportive. Le taux de chômage de ces diplômés et la faible proportion de jeunes formés en sciences du sport et professionnalisés dans la branche dans certains pays de l'U.E. sont trop élevés.

D'autre part, le mouvement sportif a rarement les moyens de mettre en œuvre des formations correspondant aux besoins. Le résultat est que le nombre de personnes exerçant sans formation adaptée une profession dans le secteur du sport est très élevé dans la plupart des pays de l'U.E.

Une meilleure adaptation de la formation à l'emploi dans un secteur de très petites entreprises passe par un développement systématique de la formation en alternance définie et négociée par les partenaires sociaux.

Le développement de l'emploi dans le secteur sportif répond certes à des principes généraux communs à toutes les branches de services, mais le respect des missions sociales dévolues au sport doit conduire à l'engager de façon conforme à cette spécificité.

BIBLIOGRAPHIE

ANDRE C., SICOT D. (1994), *Le chômage dans les pays industrialisés*, Syros Alternatives économiques, Paris, 126 p.

ANDREFF W., NYS J.F. (1986), *Economie du Sport*, Que sais-je ?, 2294, P.U.F., Paris, 127 p.

ANDREFF W. (1988), Un nouveau secteur économique : le sport, *Problèmes politiques et sociaux*, 581, La documentation française, Paris.

ANDREFF W. (1989), *Economie politique du sport*, Dalloz, Paris.

ANDREFF W. ET AL (1995), *Les enjeux économiques du sport en Europe : financement et impact économique*, Conseil de l'Europe, Dalloz, Paris.

ANDREFF W. (1999) The future of sport in Europe. Communication au 5ème forum des Instituts de Sciences du Sport, Jyväskylä, 3-6 septembre.

ARNAUD P. (1998), Genèse des politiques sportives : le cas français, *Revue Juridique et Economique du Sport*, 48, 95-104.

BAZZOLI L., RODET N. (1995), Le rôle des institutions du travail dans la dynamique économique : vers une analyse institutionnaliste en terme de "système national de travail et d'emploi" (première version), *Actes de la 7ème Conférence de l'European Association of Labour Economists*, Lyon, 7-10 Septembre.

BELL D. (1976), *Vers la société post-industrielle*, Laffont, Paris.

BENOIT-GUILLEBOT O. (1995), Les formes nationales d'institutionnalisation des marchés du travail en Europe, *Chroniques des tendances de la société française et comparaisons internationales*, 12, janvier 1995, Observatoire Français des Conjonctures Economiques, 179-185.

BOISSONNAT J. (1995), Travailler autrement, in Commissariat Général au Plan, *Le travail dans vingt ans*, Rapport de la commission présidée par Jean Boissonnat, Odile Jacob/La Documentation Française, Paris, 9-33.

BOURG J.F. (1998), Dualisme et rapport salarial dans le sport professionnel, *Analyse économique du sport*, P.U.F., Paris.

CAIRE G., CARRE A., CLOT Y., COTTEREAU A., DEJOURS C., FOUQUET A., GREEN N., MORIN M.L., NICOLE-DRANCOURT C., PENDARIES J.R., SCHWARTZ O.,

THEBAUD-MONY A. (1995), *Identités, santé, insertion sociale et nouvelles formes d'emploi et de travail*, MIRE, rencontres et recherche, Paris, 313 p.

CAMY J., BOUCHOUT (1991), *Les métiers du sport, Assises nationales des métiers du sport*, Issy les Moulineaux.

CAMY J., LE ROUX N. (1998), *L'emploi dans le secteur et la filière du sport en Europe : situation et perspectives*, *Atti del congresso "Il diploma e la laurea in educazione fisica nella realta professionale attuale e nelle prospettive future"*, Svolto il 23-11-97, ISEF Lombardia, 27-37.

CASTEL R. (1995), *La métamorphose de la question sociale, une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 420p.

C.C.P.R. (1990), *The organisation of sport and recreation in Britain*, C.C.P.R., Additional note, 1997.

CLEARING HOUSE (1992), *Les structures du sport en Europe : situation dans les pays du Comité pour le développement du sport du Conseil de l'Europe*, Clearing House, CDDS, Conseil de l'Europe.

CLEARING HOUSE (1997), *Les structures du sport en Europe : situation dans les pays du Comité pour le développement du sport du Conseil de l'Europe*, nouvelle édition, Clearing House, CDDS, Conseil de l'Europe.

COLLINS M. (1999) *Going it alone : small firms in sport and leisure in the English midlands*. Unpublished paper.

COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN (1991), *Rapport du groupe de travail présidé par FREYSSINET J., Pour une prospective des métiers et des qualifications*, La Documentation Française, Paris, 235 p.

COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN (1995), *Rapport de la commission présidée par Jean Boissonnat, Le travail dans vingt ans*, Odile Jacob/La Documentation Française, Paris, 373 p.

CONSEIL DE L'EUROPE (1995), *Le rôle social du sport dans la société: santé, socialisation, économie*, Conseil de l'Europe.

COOPERS AND LYBRAND (1994), *L'impact des activités de la Communauté Européenne sur le sport*, DG X / Commission Européenne, 117 p.

COOKE A. (1994), *The Economics of leisure and sport*, Routledge, 264 p.

CORIAT B., WEINSTEIN O. (1995), *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Le livre de Poche, Paris, 218 p.

CROZIER M. (1963), *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Le Seuil.

DELVERT J.M. (1998a), *Des projets pour des emplois*, *Revue Juridique et Economique du Sport*, 46, mars, 75-79.

DELVERT J. M. (1998b), Les aménagements apportés à la police des éducateurs sportifs, *Revue Juridique et Economique du Sport*, 47, juin, 85-91.

DESROSIERES A. (1993), *La politique des grands nombres*, La Découverte, Paris.

DESROSIERES A., THEVENOT L. (1996), *Les catégories socio-professionnelles*, La Découverte, Paris, 125 p.

DOERINGER P., PIORE M. (1971), *Internal labor Markets and Manpower analysis*, Heath Lexington Books.

DUBAR C. (1996), *La socialisation, Construction des identités sociales et professionnelles*, Armand Colin (2ème ed.), Paris, 272 p.

DUMAZEDIER J. (1962), *Vers une civilisation du loisir*, Seuil, coll. Points, Paris.

EUROPEAN GUIDES COMMISSION (1989), *Plate forme communautaire des conditions d'accès et d'exercice pour la profession de guide de haute montagne*, SNG, Chamonix.

EUROSTAT (1993), Protection et ajustement de l'emploi dans les Etats membres, *L'emploi en Europe 1993*, pp. 173-185.

EXERCISE ASSOCIATION FOR ENGLAND (1997), Training & professional regulations, *Exercise*, may/june 1997, 14.

FONTELA E. (1995), Perspectives à long terme de la croissance et de l'emploi, *L'avenir du travail et des loisirs*, OCDE Poche, Paris, 27-48.

FREYSSINET J. (1988), "Crise, diversification des formes d'emploi et transformations du rapport salarial", *Actes du colloque de la Revue Travail et Emploi : "L'évolution des formes d'emploi"*, 142-149.

GADREY (1992), *L'économie des services*, La Découverte, Paris, 126 p.

GASPARD M. (1988), *Les services contre le chômage*, Syros Alternatives, Paris.

GAZIER B. (1992), *Economie du travail et de l'emploi*, 2ème édition, Dalloz, Paris, 435 p.

GERSHUNYJ. (1978), *After Industrial Society ? The emerging Self-Service Economy*, Mac Millan, Londres.

GORZ A. (1988), *Métamorphoses du travail, quête du sens*, Gallilée, Paris.

GRANOVETTER M. (1994), "Les institutions économiques comme constructions sociales : un cadre d'analyse", *Analyse économique des conventions*, Paris, P.U.F.

GRATTON, C. & TAYLOR, P. (1985). *Sport and leisure: an economic analysis*. E&FN SPON, Chapman and Hall, London.

HANSON A., MINTEN S., TAYLOR P. (1996), *Graduate employment in the sport & recreation industry : a study of student, graduate & employer perspectives*, SPRITO/UK Higher Education Standing Conference on Leisure Recreation & Sport.

HALBA B. (1997), *Economie du sport*, Economica, Paris, 111 p.

HEINEMAN K., SCHUBERT M. (1994), *Der Sportverein*, Verlag Karl Hofmann, Schorndorf.

HENLEY CENTRE FOR FORECASTING (1986), *The economic impact and importance of sport in the UK study*, The Sports Council, London.

HENLEY CENTRE FOR FORECASTING (1990), *The economic impact and importance of sport in the UK study*, The Sports Council, London.

HORCH H.D (1994) On the socio-economics of voluntary organisations. *Voluntas*, 5, 219-230.

IRLINGER P. et al. (1985) *Les pratiques sportives des français*, INSEP, Paris.

KESENNE, S. (1997), L'affaire "Bosman" et ses implications sur le sport professionnel. *Problèmes Economiques*, 2503, 6-10.

KINNAIRD B. (1996), *British ski instructors kept off alpine slopes*, BASI, November 7.

LARIDON M. (1993), Enquête sur les emplois sportifs et socio-culturels en Limousin, DRJS Limousin.

LE ROUX N., CAMY J. (1995), *Etude préliminaire à la constitution d'un Observatoire Européen des Professions du Sport*, Rapport d'étude, Convention MJS / EZUS, 149 p.

LE ROUX N., CAMY J. (1997), *Nomenclature Européenne des Activités économiques Sportives et en Relation avec le Sport*, Edition du R.E.I.S.S. / O.E.P.S., Barcelone, 51 p.

LE ROUX N., CAMY J. (1997), *Nomenclature Européenne des Professions du Sport et en Relation avec le Sport*, Edition du R.E.I.S.S. / O.E.P.S., Barcelone, 90 p.

LOIRAND G. (1991), *Rapport sur la formation et l'emploi des Educateurs sportifs dans les pays de la Loire*, DRJS des pays de la Loire / LERSCO, Université de Nantes, 182 p.

LOIRAND G. (1996), *Une difficile affaire publique : une sociologie du contrôle de l'Etat sur les APS et sur leur encadrement professionnel*, Thèse de Doctorat, Université de Nantes.

MAURICE M., SELIER F., SYLVESTRE J.J. (1982), *Politiques d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne*, P.U.F, Paris.

MEDA D. (1995), *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier.

MENARD C. (1995), *L'économie des organisations*, La découverte, Paris, 125p.

MENDRAS H. (1997), *L'Europe des Européens, Sociologie de l'Europe occidentale*, Folio/actuel, Gallimard, Paris, 417 p.

Réseau Européen des Instituts de Sciences du Sport - Observatoire Européen de l'Emploi Sportif. Sept. 1999

- MIEGE C. (1993), *Les institutions sportives*, Que sais-je ?, 2729, P.U.F., Paris, 128 p.
- MIEGE C. (1996), *Le Sport Européen*, Que sais-je ?, 3083, P.U.F., Paris, 127 p.
- MIETOWSKI P. (1997), L'efficacité du modèle britannique de marché du travail, *Problèmes économiques*, 2502, janvier, 22-25.
- MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (1993), *Nouveaux services, nouveaux emplois*, Bilan et rapport, Journées de travail des 8-9 Janvier, La documentation Française, 180 p.
- MINTZBERG H. (1979), *The structuring of organisations*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall.
- OCDE (1995), *L'avenir du travail et des loisirs*, OCDE Poche, Paris, 135 p.
- PESCANTE M. (1993), "Les différents modèles européens de législation sportive", *La législation sportive en Europe*, ACNOE/ AENOC, Rome.
- PERROT A. (1992), *Les nouvelles théories du marché du travail*, La découverte, Paris, 125p.
- POCIELLO C. (1994) Le futur comme nouvelle forme d'enjeu. In *Sport et pouvoirs au XX^e siècle*, Presses Universitaires de Grenoble, 139-176.
- PRIMAULT D. & ROUGER A. (1996). Economie du sport professionnel : entre solidarité et concurrence, *Revue Juridique et Economique du Sport*, 39, 33-49.
- RAMANANTSOA B., THIERRY-BASLE C. (1987), *Organisations et fédérations sportives*, Paris, PUF.
- SPORTS COUNCIL (1991), *A Digest of Sports Statistics for the UK*, Sports Council, 3rd Ed.
- SPORTS COUNCIL (1992), *People in Sport - Fact sheet*, Londres.
- SPORTS COUNCIL (1994), *Usefull facts and figures for Sport*, Central Policy Unit, fev. 1994, Londres.
- SPORTS COUNCIL (1994), *Trends in sports participation*, fact sheet, Londres.
- SPORTS COUNCIL (1996), *Valuing volunteers in UK sport*, A Sports Council survey into the voluntary sector in UK sport, 160 p.
- SPRITO (1996), National Training Organisation for Sport & Recreation and allied occupations : *Bid for Recognition*, 86 p.
- STEVENS B., MICHALSKI W. (1995), Perspectives à long terme des pays de l'OCDE en matière d'emploi et de cohésion sociale: aperçu général, *L'avenir du travail et des loisirs*, OCDE Poche, Paris, 7-26.

THERON J.P. (1994), Le contrôle de l'enseignement contre rémunération des activités physiques et sportives, *Droit du Sport, Loi du 19 Juillet 1992 n° 92-652*, Dalloz, pp. 91-98.

VIMONT E. (1997), Les emplois britanniques vus à la loupe, *Sociétal* , 14, décembre, pp. 28-32.

ANNEXES

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à cette étude :

- S. Marivoët (Universidade tecnica de Lisboa, Portugal)
- F. Tenreiro (Faculdade de Ciencias Economicas e Empresarias, Lisboa, Portugal)
- N. Puig (INEF-C, Espagne)
- K. Cachay (Allemagne)
- M. Pollack (LandesSportBund, Allemagne)
- Federal Chancellery of Austria, Mr. MR. Dr. E. Irschik
- Federal Ministry of Education and cultural affairs/department sport education, Mr. MR. Mag. Dr. S. Redl
- Federal Ministry of Science and Traffic, Mr. Mag. F. Faulhammer
- Federal Ministry of Science, Mrs. Dr. Knollmeier
- Federal Ministry of Economy, Tourism politics, Mr. MR. Dr. M. Brajinovic
- Federal Chamber of commerce, Mr. Dr. Aichinger
- Federal Sportorganisation, Dr. Pillwein
- Austrian Statistical Head Office (ÖSTAT), Mrs. Dr. Zeidler
- Institute of Sportscience Vienna, Austrian Documentation and Information Center
- Institute of Sportscience Salzburg, Prof. Dr. E. Müller
- Institute of Sportscience Vienna, Prof. Dr. Hatze
- Institute of Sportscience Vienna, Prof. Dr. Baessler
- Austrian Institute of leisure time development, Mag. Zellmann
- Austrian Marketing Organisation
- Austrian Cableways
- GFK- Institute, RegioPlanConsulting
- Ministry of Culture of Greece, General Sport Secretariat : George Tzetzis, Dimitra Papadimitriou, Charalampos Kolimpalis
- G. Kopidakis (Grèce),
- K. Nedelkou (Grèce),
- Finnish Sports Federation (SLU), Kerstin Ekman
- SUFT, Maija Heinonen
- Finnish Association for Sport Psychology, Miia Jokela
- SUJT, Liisa Jääskeläinen
- SULI, Raija Kinnunen
- SLOL, Eva Laakso
- Finnish Coaching Association, Tuula Luhtanen
- Finnish Sports Federation (SLU), Janne Ollikainen
- Swedish Sports Confederation (RF), Christer Pallin
- Finland Sports Writer Association, Jorma Raatikainen
- Association of the Finnish Municipal Sports Managers, Kimmo Rinne
- SLH, Kari Siren
- Department of Physical education and Health, University of Örebro, Sweden, Kjell Sunesson
- Ministry of Education, Finland, Mirja Virtala

L'emploi dans la branche sport dans les pays de l'Union Européenne, synthèse (en milliers). 1998

(1996 pour la France, l'Italie et le RU, 1995 pour l'Autriche et la Finlande ; 1992 pour la Suède)

	ALL	AUT	BEL	DAN	ESP	FIN	FR	GRE	IRL	ITA	LUX	PB	PORT	SUE	UK
POP. TOTALE (1996)	81923	8061	10157	5263	39270	5125	58375	10475	3629	57399	416	15528	9928	8841	58784
EMPLOI TOTAL (1996)	34465	3710	3791	2652	12396	2087	22287	3868	1308	20037	219	6846	4443	3963	26177
EMPLOI TOTAL (1998)	35179	3525	3780	2645	12788	2166	22121	3533	/	19290	170	7337	4659	3925	26782
EMPLOI DANS LES SERVICES COLLECTIFS (1998) (NACE = 92)	521,9	57,8	64,5	56	237,2	48,1	387,9	64,6	10,2	150,3	1,8	123,4	48,3	96,8	770,7
EMPLOI DANS LE SECTEUR SPORT (NACE = 92.6)	76 (+25% : allemande de l'Est) 95	7,8	14,5	12,6	56,3	7,0	94,7			55,0	0,24	24	14,3	25,5	221,5
Emploi secteur sport en % de la population totale	0,11	0,10	0,14	0,24	0,14	0,14	0,16			0,10	0,05	0,15	0,14	0,29	0,38
Emploi secteur sport en % de l'emploi total	0,27	0,21	0,27	0,48	0,45	0,33	0,42			0,27	0,14	0,33	0,32	0,64	0,85
Emploi secteur sport en % de l'emploi en cat.92	18,2	13,5	22,5	22,5	23,7	14,5	24,4			36,6	13,3	19,4	29,6	26,3	28,7

Sources : Allemagne : Mikrocensus 1998 ; Autriche : Census of units of local employment and enterprises, 1999 ; Belgique : Labour Force survey, 1998 ; Espagne : EPA 1998 ;

Finlande : Housing and population census, 1995 ; France : Enquête emploi, 1996 ; Italie : National census (1996) ; Luxembourg : LFS 1998 ; Pays Bas : EBB ; 1996-98 ; Portugal :

EPA, 1998 ; Suède : number presented as total sports employment in Council of Europe, 1994 ; Royaume-Uni : LFS 1996 Q2.

Emploi et bénévolat dans le secteur du sport dans les pays de l'Union Européenne, synthèse (en milliers)

	ALL	AUT	BEL FR	DAN	ESP	FIN	FR	GRE	IRL	ITA	LUX	PB	PORT	SUE	UK
Population totale (1990, milliers)*	63254	7729	3000	5140	38840	4986	56735	10160	3506	56719	382	14952	9896	8559	57561
Bénévoles sportifs (1990, milliers)**	2700		128,5	260	200	300	1000			600			20	450	250
NB de bénévoles / 1000 hab.	43		43	51	5	60	18			11			2	53	4
Population totale (1996)	81923	8061	10157	5263	39270	5125	58375	10475	3629	57399	416	15528	9928	8841	58784
Emploi dans le secteur sport (1998)***	95	7,8	14,5	12,6	56,3	7,0	94,7			55,0	0,24	24	14,3	25,5	221,5
Nb d'emplois / 1000 Hab	1,1		manque Chiffres sur belgique française	2,4	1,4	1,4	1,6			0,9			1,4	2,9	3,8

Sources : * Eurostat (1997) ; **Halba, Le Net (1997) ; *** Enquête EOSE DGX

